



Affaires autochtones et du Nord Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017

AANNC-INAC



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Affaires autochtones et du Nord Canada :
CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca

www.canada.ca/affaires-autochtones-nord
1 800 567-9604
ATS seulement 1-866-553-0554

QS-6385-500-FF-A1
Catalogue : R1-80F-PDF
ISSN : 2561-2506

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, 2017

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Indigenous and Northern Affairs Canada — 2016–17 Departmental Results Report

Table des matières

Message de la ministre	1
Aperçu de nos résultats	3
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	5
Raison d'être	5
Mandat et rôle	5
Contexte opérationnel et principaux risques	7
Contexte opérationnel	7
Principaux risques	9
Résultats : ce que nous avons accompli	13
Programme 1.1 : Gouvernance et institutions gouvernementales	13
Programme 1.2 : Droits et intérêts des peuples autochtones	15
Programme 1.3 : Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	17
Programme 1.4 : Autres revendications	19
Programme 2.1 : Éducation	21
Programme 2.2 : Développement social	24
Programme 2.3 : Affaires individuelles des Premières Nations	26
Programme 2.4 : Résolution des questions des pensionnats	27
Programme 3.1 : Entrepreneuriat autochtone	30
Programme 3.2 : Développement économique des communautés	31
Programme 3.3 : Partenariats stratégiques	33
Programme 3.4 : Infrastructure et capacité	34
Programme 3.5 : Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	37
Programme 4.1 : Gouvernance et gens du Nord	39
Programme 4.2 : Science et technologies du Nord	41
Programme 4.3 : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	43
Services internes	46
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	49
Dépenses réelles	49
Ressources humaines réelles	51
Dépenses par crédit voté	51
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	52
États financiers et faits saillants des états financiers	53
États financiers	53
Faits saillants des états financiers	53
Renseignements supplémentaires	55
Renseignements ministériels	55
Profil organisationnel	55
Cadre de présentation de rapports	55
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur	56
Tableaux de renseignements supplémentaires	56
Dépenses fiscales fédérales	56
Coordonnées de l'organisation	56
Annexe : définitions	57
Notes en fin d'ouvrage	61

Message de la ministre

Au nom d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), je suis heureuse de présenter le Rapport sur les résultats ministériels de 2016-2017.

On y explique en détail les mesures qu'AANC a prises au cours du dernier exercice financier pour faciliter la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le Canada prend ce processus très au sérieux. Comme l'a déclaré le premier ministre, le renouvellement de la relation entre le Canada et les Autochtones est une obligation sacrée.

Ensemble, nous renouvelons la relation, reconnaissons les droits et faisons progresser l'autodétermination, en plus de combler l'écart socioéconomique.

La voix des Autochtones se fait entendre dans les plus hautes sphères gouvernementales — et nous travaillons ensemble dans un esprit de partenariat en vue de déterminer et de faire avancer nos priorités communes.

Nous explorons de nouveaux concepts et de nouvelles approches afin de conclure des ententes en partenariat avec des groupes autochtones où leurs droits seront reconnus et où leur vision de l'autodétermination sera favorisée au profit de leurs collectivités et de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Cet exercice comprend l'exploration de nouvelles façons de collaborer aux tables de discussion partout au pays. Ces discussions sont menées sur le plan communautaire et répondent aux droits, aux besoins et aux intérêts uniques des groupes autochtones.

Dans le but de nouer des relations, le premier ministre a annoncé en décembre 2016 la mise en place de mécanismes bilatéraux permanents et fondés sur les distinctions avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis et ses membres dirigeants afin d'élaborer conjointement une politique sur les priorités communes. Ce travail national commun est en cours et reflètera la diversité et les priorités uniques des Premières Nations, des Inuits et de la Nation des Métis au Canada.

En mai 2016, le gouvernement du Canada a appuyé sans réserve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et s'est engagé à continuer de placer la réconciliation au centre des actions du gouvernement fédéral.

En réponse directe à la Déclaration, le Canada s'emploie à revoir les lois et les politiques fédérales ayant des répercussions sur les peuples autochtones. Il travaille donc de concert avec ces derniers pour modifier les lois qui ont été conçues et rédigées dans un esprit paternaliste et colonialiste. Il s'agit de redonner vie à l'article 35 de la Constitution du Canada. Je suis fière de dire qu'AANC participe pleinement à cet examen.

En juillet 2016, dans cette même perspective de changement et renouveau, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations et moi avons signé un protocole d'entente à propos d'un processus visant à faire progresser une nouvelle relation financière entre le Canada et les Premières Nations, fondée sur le respect, la coopération, le partenariat et une reconnaissance des droits. Depuis 2016, le Canada travaille activement avec les groupes autochtones autonomes à l'élaboration conjointe d'un nouveau cadre financier sur l'autonomie gouvernementale. Ce cadre financier, combiné à d'autres initiatives, aidera à réduire les écarts socio-économiques ainsi qu'à fournir un financement suffisant et prévisible à ces collectivités.

En ce qui concerne l'élimination de l'écart socioéconomique, je suis fière de dire que la totalité des fonds prévus à AANC au cours de l'exercice financier 2016-2017 pour l'infrastructure, le renforcement des capacités et les stratégies soutenant l'emploi ont été affectés. Ainsi, les gens voient déjà de réelles améliorations dans le logement, l'infrastructure de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées, les écoles et d'autres infrastructures des collectivités. Lorsque je parle d'infrastructure, je fais référence aux améliorations apportées aux logements, aux écoles, aux installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, aux installations



de loisirs ainsi qu'aux autres infrastructures communautaires. Par exemple, au 30 juin 2017, 26 avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme qui touchent les réseaux publics financés par AANC avaient levés dans 22 collectivités des Premières Nations.

De plus, afin que tous les résidents du Nord puissent acheter de la nourriture à des prix abordables, on a élargi les critères d'admissibilité au programme Nutrition Nord Canada. Dorénavant, plus de gens pourront donc bénéficier d'une alimentation saine, élément déterminant du bien-être. Dans le cadre de l'engagement continu du gouvernement d'améliorer le programme, des séances de mobilisation ont été tenues partout dans le Nord en 2016 afin de sonder l'opinion des membres des collectivités et d'autres intervenants quant à la façon de rendre le programme plus transparent, efficient et adapté à la culture. Nous procédons actuellement à l'examen du rapport final sur Nutrition Nord Canada — Mobilisation 2016 en vue d'élaborer des options qui transformeront le programme afin qu'il puisse répondre aux besoins des familles du Nord. Ensemble, nous souhaitons explorer les solutions proposées par les résidents du Nord pour les résidents du Nord.

Pour qu'elle soit significative, la réconciliation exige des changements en profondeur. Notre pays a une occasion unique de se fixer des objectifs ambitieux, de prendre des mesures audacieuses, et de sortir des sentiers battus — afin de créer un meilleur avenir pour les peuples autochtones et les résidents du Nord, et de bâtir un meilleur Canada. J'invite et j'encourage tous les parlementaires, ainsi que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, à participer à ce processus de réconciliation.

L'honorable Carolyn Bennett, M.D., c.p., députée
Ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord

Aperçu de nos résultats

- En décembre 2016, le premier ministre a annoncé la mise en place de mécanismes bilatéraux permanents dans le but de définir conjointement les priorités, de surveiller les progrès et de faire le bilan avec l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami. Ces mécanismes bilatéraux permanents comprendront des réunions annuelles avec le premier ministre, ainsi que des réunions avec les principaux ministres du Cabinet au moins deux fois par année.

- Le 9 février 2017, le premier ministre et les dirigeants des collectivités inuits ont signé la Déclaration de l'Inuit Nunangat qui a donné lieu à la mise sur pied du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, et donné le coup d'envoi au mécanisme bilatéral permanent avec les Inuits.

- AANC a collaboré séparément avec les Premières Nations et des groupes autochtones autonomes pour définir conjointement une nouvelle relation financière. En juillet 2016, l'Assemblée des Premières Nations et la ministre Bennett ont signé un protocole d'entente pour établir une nouvelle relation fondée sur les principes d'un financement suffisant, prévisible et durable. En décembre 2016, les groupes autochtones autonomes se sont réunis avec les sous-ministres d'AANC et d'autres ministères et organismes fédéraux pour discuter de l'élaboration conjointe d'une approche relative au volet financier des ententes sur l'autonomie gouvernementale et de l'importance de celle-ci pour appuyer la réconciliation.

- AANC a mis sur pied le Comité consultatif national pour la réforme du programme qui réunit des représentants de l'Assemblée des Premières Nations et de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, afin de corriger les iniquités actuelles qui caractérisent la prestation des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Dépenses réelles totales : 9 132 505 051 \$		
Nombre total d'équivalents temps plein : 4 643		
Résultats stratégiques	Dépenses réelles	Équivalents temps plein
Le gouvernement	1 917 239 924 \$	862
Les gens	4 228 350 963 \$	1 033
Les terres et l'économie	2 319 157 343 \$	911
Le Nord	381 379 175 \$	361
Services internes	286 377 646 \$	1 476

- En 2016-2017, AANC a attribué plus de 245 millions de dollars de la nouvelle enveloppe de financement du budget de 2016 à des bénéficiaires des Premières Nations pour assurer l'éducation de niveaux primaire et secondaire dans les réserves.
- AANC a amélioré l'accès aux services liés au refuge pour les victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières Nations en attribuant une enveloppe additionnelle de 8,3 millions de dollars par année au réseau existant de 41 refuges. En outre, le Ministère a collaboré avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour appuyer la construction de cinq nouveaux refuges dans les réserves, conformément à son engagement pris dans le budget de 2016.
- Ces investissements ont donné lieu à la mise en œuvre d'un modèle de financement fondé sur la prévention à la grandeur du pays qui distribue plus de fonds pour la prestation des services de prévention et de première ligne aux organismes qui fournissent des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. En conséquence, le nombre d'activités de prévention, les fonds opérationnels pour les salaires et la formation, ainsi que les effectifs assurant des services d'urgence en dehors des heures normales, d'admission et d'enquête ont augmenté. Le financement a aussi contribué à aider ces organismes à définir leurs besoins réels ainsi qu'une vision culturelle pour leurs services de prévention.
- Le 1^{er} octobre 2016, les critères d'admissibilité des collectivités à Nutrition Nord ont été élargis de manière à veiller à ce que la subvention du programme pour les aliments nutritifs périssables soit distribuée à 37 collectivités nordiques isolées additionnelles, dont 19 dans le Nord de l'Ontario.
- AANC a dépensé la totalité de l'enveloppe de 1,2 milliard de dollars pour 2016-2017 prévue dans le budget de 2016 pour des priorités comme l'infrastructure.

- Près de 275 millions de dollars ont été investis dans 241 projets d'infrastructure de traitement des eaux usées et d'approvisionnement en eau potable propre dans des réserves. Ces projets entraîneront des retombées positives pour plus de 221 000 personnes réparties dans 186 collectivités des Premières Nations et ont permis de réaliser de véritables progrès vers la réalisation de l'objectif d'éliminer les avis de longue durée concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves d'ici mars 2021.
- En 2016-2017, AANC a financé 961 projets de logement dans des réserves partout au Canada, lesquels ont donné lieu à la construction, à la rénovation ou à l'entretien de 3 131 unités d'habitation. Cet investissement de 273 millions de dollars a amélioré les conditions de logement dans 361 collectivités abritant 377 000 personnes.
- Les enfants des Premières Nations profitent d'installations scolaires améliorées grâce aux efforts de planification, de conception ou de construction de 52 nouvelles écoles et à la rénovation ou l'agrandissement de 56 établissements d'enseignement existants.
- En décembre 2016, le système scolaire des Premières Nations du Manitoba, un système scolaire conçu par des Premières Nations, a été doté d'un financement comparable à celui fourni aux divisions scolaires provinciales — une première au Canada.
- Par le truchement de 46 tables de discussions sur la reconnaissance des droits et l'autodétermination des Autochtones, représentant plus de 300 collectivités et 600 000 personnes, AANC travaille en collaboration avec des peuples autochtones dans le but d'éliminer les écarts socioéconomiques et de favoriser une plus grande autodétermination en prévision de la conclusion d'ententes ou de mandats formels.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) appuie les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et les résidents du Nord dans leurs efforts pour :

- améliorer leur bien-être social et leur prospérité économique;
- établir des collectivités saines et plus autosuffisantes;
- participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada — dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Mandat et rôle

Le Ministère a le mandat d'aider les Autochtones et les résidents du Nord à former des collectivités viables et saines et à aspirer à de plus grands objectifs de développement économique et social. Les efforts sont guidés par l'énoncé de mission suivant :

Travailler ensemble à faire du Canada un meilleur endroit pour les Autochtones, les résidents du Nord et leurs collectivités.

Le mandat des Affaires autochtones et du Nord provient de sources multiples y compris les suivantes : la Constitution canadienne, la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadienⁱ, la Loi sur les Indiensⁱⁱ (avec les modifications au fil des ans), les lois traitant de la gestion environnementale et des ressources, comme la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavutⁱⁱⁱ, la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut^{iv}, la Loi fédérale sur les hydrocarbures^v et la Loi sur les terres territoriales^{vi}.

En plus d'être responsable de l'administration des dispositions législatives et réglementaires de la Loi sur les Indiens, AANC a également le mandat de collaborer avec les Premières Nations pour mettre en œuvre des lois qui ont pour but de leur conférer des pouvoirs allant au-delà de ceux prévus par la Loi sur les Indiens. Le mandat du Ministère est en outre défini par des lois particulières mettant en œuvre des traités modernes et des ententes de revendications territoriales. Pour connaître la liste de tous les textes législatifs^{vii}, veuillez consulter le site Web d'AANC.

Les pratiques de politiques et de programmes, de même que les décisions judiciaires, définissent également le mandat du Ministère. AANC offre aussi du soutien pour ce qui est des services offerts dans les réserves, par exemple, en matière d'éducation, de logement, d'infrastructure communautaire et de soutien social aux Indiens inscrits dans les réserves; administre la composante relative à la gestion des terres de la Loi sur les Indiens, et s'acquitte d'autres tâches réglementaires en vertu de la Loi sur les Indiens.

AANC négocie, pour le compte du gouvernement du Canada, des revendications territoriales globales, des revendications particulières, ainsi que des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres processus connexes, comme les discussions sur la reconnaissance des droits et l'autodétermination des Autochtones, les règlements extrajudiciaires et les revendications spéciales. Le Ministère est tenu de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de ces accords et de ces processus et de surveiller la mise en œuvre des obligations d'autres ministères gouvernementaux découlant de ces accords, par l'entremise d'entités comme le Comité de surveillance des sous-ministres pour la mise en œuvre des traités modernes. Par ailleurs, AANC offre du soutien et des services connexes afin de s'assurer que le Canada s'acquitte de son obligation de consulter les peuples autochtones.

La ministre agit en qualité de principale interlocutrice du gouvernement du Canada auprès des Métis et des Indiens non inscrits. Le Ministère appuie aussi les efforts que les Inuits déploient pour édifier des collectivités saines et durables et réaliser des objectifs de développement économique et social plus généraux, en mettant à la disposition des ministères et organismes fédéraux des connaissances spécialisées, de la recherche et de la formation sur les questions relatives aux Inuits, afin de faire avancer les enjeux d'intérêt pour les Inuits. Le tout nouveau Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne veillera à répondre aux préoccupations propres aux Inuits dans les efforts d'élaboration de programmes et de politiques du gouvernement fédéral.

AANC remplit ses engagements pris en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens en fournissant un soutien administratif au Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens, un organisme indépendant investi du mandat d'administrer le Processus d'évaluation indépendant (PEI), en participant au PEI et en veillant au versement des indemnités en tant que partie à la Convention.

Par son mandat relatif aux affaires du Nord, AANC devient aussi le ministère fédéral responsable des deux cinquièmes de la masse terrestre du Canada et joue un rôle direct au chapitre du développement politique et économique des territoires, en plus de s'acquitter de responsabilités importantes en matière de gestion des sciences, des terres et de l'environnement. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les gouvernements territoriaux assurent habituellement la prestation de la majorité des programmes et des services sociaux à tous les résidents du Nord, y compris les populations autochtones¹.

Savoir polaire Canada^{viii} est le nouvel organisme de recherche du gouvernement fédéral chargé de développer des connaissances sur l'Arctique et de renforcer le rôle du Canada en tant que chef de file en matière de savoir et de technologies polaires. AANC continuera de rendre compte de l'avancement des travaux de construction de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique dans le cadre du programme 4.2, Science et technologies du Nord, jusqu'au transfert de la station à Savoir polaire Canada en 2017-2018. En tant qu'entité séparée, Savoir polaire Canada planifie lui-même ses activités et établit des rapports sur celles-ci. Il est possible d'obtenir des détails sur ces activités sur son site Web.

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux à propos du Ministère, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport. Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consulter la lettre de mandat du ministre^{ix}.

¹ Au Yukon, les Premières Nations autonomes et AANC fournissent la plupart de ces programmes et services aux populations autochtones.

Contexte opérationnel et principaux risques

Contexte opérationnel

Le premier ministre a indiqué qu'aucune relation n'était plus importante pour lui et pour le Canada que celle avec les peuples autochtones et qu'elle était primordiale pour faire avancer et promouvoir les questions qui ont la plus grande importance pour les collectivités des Premières Nations, des Inuits, des Métis, des Indiens non inscrits et du Nord.

Les responsabilités d'AANC sont façonnées par les défis uniques sur les plans démographique, socioéconomique et géographique, ainsi que par des siècles d'histoire canadienne, dont les séquelles du traumatisme historique et intergénérationnel. Bien que la relation entre le Canada et les peuples autochtones soit d'une importance cruciale, bon nombre de Premières Nations, de Métis et d'Inuits ne peuvent profiter de la même qualité de vie que les autres Canadiens en raison d'une longue histoire caractérisée par le colonialisme, la négligence et des politiques paternalistes défailtantes à l'égard des peuples autochtones.

Les peuples autochtones du Canada continuent de vivre une inégalité considérable par comparaison avec le reste de la population. L'indice du bien-être des collectivités du gouvernement fédéral, qui évalue le bien-être socioéconomique au niveau communautaire, montre que les écarts socioéconomiques n'ont pas été réduits de façon significative dans les 30 dernières années. En plus des taux d'emploi et des revenus inférieurs, les peuples autochtones continuent d'afficher de plus hauts niveaux de pauvreté et des taux plus élevés en fait de logement inadéquat, d'insécurité alimentaire, de résultats médiocres en santé, de services d'électricité inférieurs à la norme, de manque d'accès à la connectivité numérique et d'eau potable non salubre. Les populations autochtones sont aussi celles qui présentent les plus faibles niveaux de scolarité parmi les Canadiens. Certaines collectivités autochtones, en particulier celles situées dans les régions plus éloignées, présentent plus de problèmes de santé physique et mentale chroniques par comparaison avec les collectivités non autochtones. Le taux de pauvreté chez les enfants autochtones est trois fois plus élevé que celui de l'ensemble des enfants canadiens.

Parallèlement, l'un des principaux facteurs de la réalité démographique en évolution du Canada est la population autochtone, qui est jeune et qui affiche un taux de croissance représentant le double de celui de la population canadienne dans son ensemble. Bien que cela soulève le défi d'une demande sans cesse croissante pour des services, il s'agit aussi d'une occasion sans précédent de mettre à profit le potentiel des jeunes autochtones, aujourd'hui comme à l'avenir.

Un certain nombre d'enjeux environnementaux préoccupent les résidents du Nord, la population canadienne et la communauté internationale, y compris les effets cumulatifs des changements climatiques, l'atténuation de leur impact sur les modes de vie traditionnels et le transport, la réduction des contaminants dans la chaîne alimentaire de l'Arctique, et la restauration des sites contaminés pour réduire ou éliminer les risques. AANC travaille de concert avec les résidents du Nord, y compris les Inuits, les Premières Nations et les Métis, en vue d'élaborer conjointement un cadre politique de l'Arctique qui portera sur le développement économique et social durable, les infrastructures de même que la science afin que les résidents du Nord s'expriment d'une voix forte sur les tribunes internationales avec des interlocuteurs comme les États-Unis et les pays circumpolaires de partout dans le monde.

Le gouvernement du Canada travaille avec les peuples autochtones pour renouveler sa relation avec eux, réaliser des progrès tangibles par rapport aux priorités partagées tels le logement, l'emploi, la santé et les soins de santé mentale, la protection de l'enfance et l'éducation, et favoriser l'autodétermination des peuples autochtones et des résidents du Nord. À cette fin, en juillet 2016, la ministre d'AANC et le chef national de l'Assemblée des Premières Nations ont signé un protocole d'entente afin d'établir une nouvelle relation financière de nation à nation avec les Premières Nations, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. Depuis 2016, le Canada travaille activement aussi avec les groupes autochtones autonomes à l'élaboration conjointe d'un nouveau cadre financier sur l'autonomie gouvernementale. Ce cadre financier, combiné à d'autres initiatives, aidera à réduire les écarts socioéconomiques ainsi qu'à fournir un financement suffisant et prévisible à ces collectivités.

En 2017, AANC a dirigé l'établissement de mécanismes bilatéraux permanents et fondés sur les distinctions avec l'Assemblée des Premières Nations, Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis et ses membres dirigeants en vue d'élaborer conjointement une politique sur les priorités partagées dans le cadre d'une approche pangouvernementale. AANC a également entamé

des discussions sur la reconnaissance des droits et l'auto-détermination des Autochtones avec des groupes autochtones en vue de mettre de l'avant les priorités établies par leurs collectivités, ainsi qu'à titre de tremplin vers une meilleure auto-détermination.

AANC reconnaît qu'il faudra accomplir beaucoup de travail pour parvenir à la réconciliation et il apprend à travailler avec des partenaires autochtones d'une manière axée sur le développement conjoint. Le discours du Trône de 2015 formulait l'engagement de favoriser la réconciliation en renouvelant la relation de nation à nation, d'Inuits à Couronne et de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les peuples autochtones et en travaillant dans un esprit de collaboration pour mettre en œuvre les appels à l'action du Comité de vérité et de réconciliation. Ce qui a mené le Canada à appuyer pleinement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en mai 2016 et au lancement d'une enquête indépendante, soit l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, en septembre 2016.

Pour relever ces défis et parvenir à une réconciliation authentique avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, il est nécessaire de se doter d'une approche pangouvernementale et de s'adjoindre la participation active de tous les Canadiens. Pour le gouvernement, cela comprend une forte collaboration entre les ministères et avec les provinces et les territoires et de se réengager dans une approche renouvelée et distincte à l'égard des relations avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat.

L'environnement opérationnel interne d'AANC continue d'ajuster et de mettre en œuvre des processus nouveaux et simplifiés à l'appui d'une prestation de programmes et de services plus efficiente et efficace à des intervenants internes et externes. Plus particulièrement, AANC vise à mobiliser les collectivités autochtones, les organismes autochtones et les peuples autochtones et à leur fournir des services, afin de réaliser de véritables progrès par rapport aux priorités partagées. Celles-ci incluent : l'élaboration d'un nouveau cadre de résultats pour planifier et surveiller les résultats et produire des rapports sur ceux-ci, le renforcement de la planification intégrée, de l'évaluation et de l'innovation pour s'assurer que les ressources sont utilisées de façon optimale et la modernisation des processus d'approvisionnement pour améliorer le service à la clientèle et la surveillance procédurale. AANC s'efforce aussi d'aider les autres ministères fédéraux à comprendre la notion d'obligation de consulter et surveille la mise en œuvre des traités modernes dans le cadre de l'approche pangouvernementale.

Principaux risques

AANC finance ou assure la prestation de programmes et de services à des groupes diversifiés et à des particuliers qui ont des besoins et des priorités multiples et distincts. Ses programmes et ses services sont offerts à des collectivités de grande taille, de petite taille, en milieu urbain et éloigné, partout au pays. AANC assure la prestation de la plupart de ses services au moyen de partenariats conclus avec des collectivités autochtones, des provinces et des territoires, des organismes autochtones et des organisations œuvrant dans le Nord. Les responsabilités du Ministère sont largement façonnées par des facteurs démographiques et géographiques uniques, ainsi que par des siècles d'histoire canadienne caractérisés par la signature et la mise en œuvre de traités multiples.

Afin de mettre à jour son profil de risque pendant l'exercice 2016, le Ministère a déterminé et évalué les risques les plus importants susceptibles d'avoir des répercussions sur la réalisation de ses objectifs et a déterminé des mesures à prendre pour atténuer ces risques.

Tout au long de l'année, le Ministère a répondu aux risques cernés en ayant recours à différentes stratégies : en améliorant les programmes essentiels, en augmentant l'appui au personnel régional, en améliorant la prestation des services, en élaborant et en mettant en œuvre un cadre national pour la réconciliation. Grâce à ces initiatives et à d'autres, le Ministère a réussi à nourrir une relation respectueuse et productive avec les résidents du Nord et les peuples autochtones.

Le profil de risque organisationnel⁸ d'AANC 2017-2018 est accessible en ligne.

Le risque juridique reconnaît que les politiques, les programmes et les activités du Ministère peuvent donner lieu à des litiges.	
Lien aux programmes du Ministère <ul style="list-style-type: none"> • Droits et intérêts des peuples autochtones • Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités • Autres revendications 	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles <ul style="list-style-type: none"> • Examen des lois, des politiques et des pratiques
Stratégie d'atténuation et efficacité <ul style="list-style-type: none"> • AANC s'est efforcé de régler les différends ministériels à l'aide du mécanisme le plus approprié. En souscrivant à l'objectif continu de réconciliation, AANC et Justice Canada ont multiplié les tentatives afin de régler les revendications par des voies extrajudiciaires, au lieu d'en saisir les tribunaux, et ont continué d'unir leurs efforts pour mettre au point un processus permettant d'accroître les occasions de règlement par la simplification du processus fédéral et la révision des pouvoirs. • Les améliorations apportées au système de gestion des cas litigieux d'AANC ont permis de mettre à contribution une capacité de recherche avancée appliquée à un inventaire complet de cas litigieux, ce qui a permis de produire des rapports plus efficaces, simplifiés et en temps réel sur l'inventaire des cas litigieux du Ministère, en plus de faciliter l'analyse des tendances. • AANC a combiné l'attribution des ressources et l'établissement des priorités en optant pour une gestion fondée sur les risques aux moyens du protocole d'entente annuel conclu entre AANC et Justice Canada pour la prestation de services juridiques. • AANC a normalisé les procédures de mise en attente des litiges pour obtenir les renseignements pertinents aux fins des processus de règlement afin de s'assurer de respecter ses obligations juridiques. • AANC a continué d'élaborer des leçons apprises fondées sur les expériences en compilant des documents modernes sur les cas importants, afin d'éclairer les procédures relatives à la collecte et à la conservation des documents dans le contexte des litiges. En outre, AANC et Justice Canada ont élaboré un protocole de pratiques exemplaires pour simplifier le processus de production de documents. • AANC a mis au point des échelles de risque pour faciliter le classement, la mesure et la description des risques opérationnels liés aux activités, financiers et liés aux politiques et aux programmes découlant d'un litige. 	

Le risque environnemental renvoie aux risques pour le ministère que représentent les activités humaines qui ont des répercussions sur l'environnement et le risque lié aux processus environnementaux comme les changements climatiques.

Lien aux programmes du Ministère

- Développement économique des communautés
- Infrastructure et capacité
- Gouvernance et gens du Nord
- Science et technologies du Nord
- Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord

Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles

- Mettre en œuvre les engagements relatifs à l'infrastructure essentielle prévus dans le budget de 2016
- Modification des lois sur l'environnement

Stratégie d'atténuation et efficacité

- Le budget de 2016 proposait 409 millions de dollars pour s'assurer que les collectivités disposent de systèmes de gestion des déchets solides durables sur le plan de l'environnement. AANC a commencé par investir 112 millions de dollars sur deux ans pour financer les améliorations au système de gestion des déchets dans les réserves, en plus de mobiliser les Premières Nations sur les options à plus long terme et d'effectuer d'autres investissements.
- Grâce au financement du budget de 2016, AANC a mis en œuvre deux nouveaux programmes d'adaptation aux changements climatiques — Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations — pour répondre aux différents besoins et différentes priorités dans le Nord et des Premières Nations du Sud.
- Grâce au cadre d'atténuation des catastrophes structurales, AANC aide les collectivités des Premières Nations à mettre en œuvre des activités leur permettant de renforcer leur infrastructure en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres catastrophes.
- AANC a poursuivi ses efforts d'assainissement des sites contaminés à priorité élevée qui représentent le risque le plus élevé pour la santé humaine, la sécurité et l'environnement par l'entremise du programme des sites contaminés dans les réserves et du programme des sites contaminés dans le Nord. Pour ce faire, il a notamment achevé les activités d'assainissement au Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest et l'assainissement du magasin général de la Première Nation Skownan, à Waterhen (Manitoba), permettant ainsi à la collectivité de réutiliser le site dans l'avenir.
- AANC a aussi élaboré un cadre de gouvernance et de surveillance robuste pour la gestion des sites contaminés dans le Nord et dans le Sud, et le programme des sites contaminés dans le Nord a permis d'améliorer sa capacité de planification et son cadre de gestion de contrôle interne en réponse à une vérification effectuée en novembre 2014.
- AANC a effectué des travaux d'entretien et de maintenance et d'atténuation des risques au site de la mine Giant, y compris pour ce qui est du démantèlement et de l'enlèvement de l'infrastructure et des bâtiments qui menaçaient de s'écrouler et de la mise en œuvre de certaines mesures en réponse à des exigences issues de l'évaluation environnementale.
- Des activités de gestion adaptative ont été entreprises pour répondre aux risques urgents et des travaux continus d'entretien et de maintenance ont été effectués au site de la mine Faro. AANC a aussi continué les préparations en vue de la soumission d'une évaluation environnementale en 2018.
- AANC a poursuivi le transfert des responsabilités en matière de gestion des terres aux collectivités des Premières Nations aux moyens de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, de règlements de revendications territoriales et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, ainsi que le transfert des responsabilités au Nunavut. Ces transferts permettent de mieux définir le risque environnemental du Ministère, tout en respectant les droits et les intérêts des peuples autochtones par rapport à l'utilisation et au contrôle des terres. Ils complètent également les efforts continus de surveillance réglementaire d'AANC relativement aux ressources terrestres, hydriques et naturelles, et l'environnement du Nord, conformément à un ensemble de lois et d'accords existants.
- AANC a établi un processus de mobilisation des collectivités des Premières Nations pour examiner la réforme du processus d'examen environnemental appliqué à des projets dans les réserves et pour déterminer les domaines d'intervention prioritaires afin d'améliorer le processus. Des séances de mobilisation se tiendront en 2017-2018.
- AANC a élaboré et mis en œuvre une initiative de planification de l'utilisation des terres pour développer les habiletés et capacités des collectivités en matière d'aménagement du territoire, d'arpentage et de cartographie. AANC a octroyé du financement à trente Premières Nations pour l'élaboration de leur plan d'utilisation des terres dirigé par la collectivité et à des organismes autochtones pour qu'ils offrent un soutien technique et une formation continue.
- AANC a aidé Environnement et Changement climatique Canada à mettre en œuvre le Règlement fédéral sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés, en distribuant des documents d'orientation sur la manutention sécuritaire du carburant. AANC a aussi fourni du financement pour l'enlèvement ou le remplacement des réservoirs de carburant non conformes dans les réserves au sud du 60° et sur les terres mises de côté au Yukon.
- En coordonnant les contributions du Canada aux efforts d'évaluation internationaux de la pollution et des changements climatiques dans l'Arctique, dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique, AANC a consolidé les assises scientifiques de l'action mondiale par rapport à ces enjeux et les risques qu'ils comportent.
- En poursuivant la recherche sur les contaminants de longue portée dans l'Arctique canadien et la surveillance de ceux-ci, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord a généré des données et de l'information permettant d'évaluer la santé de l'écosystème et humaine, et d'éclairer les politiques pour une éventuelle élimination de ces contaminants.
- AANC a mis à jour sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) et sa cible en 2016-2017 afin de favoriser une amélioration continue. Les émissions de GES des véhicules d'AANC au cours de l'exercice 2016-2017 étaient inférieures de l'ordre de 24 % au niveau de référence de 2008-2009. AANC utilise des véhicules hybrides et à carburant de remplacement, lorsque possible, et prévoit réduire les émissions de GES de ses installations d'ici 2018-2019 et établir des rapports sur celles-ci.

Le risque lié aux relations avec les Autochtones se rapporte à la nécessité de favoriser et de maintenir un vaste éventail de relations avec les collectivités et les personnes autochtones de même qu'avec les organismes qui les représentent.	
<p>Lien aux programmes du Ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance et institutions gouvernementales • Droits et intérêts des peuples autochtones • Éducation • Développement social • Affaires individuelles des Premières Nations • Participation des Autochtones vivant en milieu urbain • Gouvernance et gens du Nord • Services internes 	<p>Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation • Traités modernes, ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres structures gouvernementales clés • Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation en vue d'établir un cadre national pour la réconciliation • Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées • Examen des lois, des politiques et des pratiques • Mettre en œuvre une relation fiscale renouvelée • Améliorer les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations • Établir un nouveau système d'éducation pour les Premières Nations • Faire avancer la réconciliation avec la nation Métis • Favoriser le développement économique
<p>Stratégie d'atténuation et efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> • En juillet 2016, la ministre a signé un protocole d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations en vue d'éclairer les travaux menant à l'établissement d'une nouvelle relation financière. AANC a aussi collaboré avec des gouvernements autochtones autonomes pour élaborer un nouveau cadre de politiques budgétaires pour l'autonomie gouvernementale. • À l'hiver 2017, le Secrétariat de la Commission de vérité et réconciliation a été mis sur pied afin de définir les priorités, d'élaborer conjointement des politiques et de faire le point avec les organismes nationaux autochtones. • AANC a maximisé encore davantage les souplesses qu'offre la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor pour faciliter l'établissement d'une relation de nation à nation. • AANC a apporté des améliorations continues aux programmes cruciaux. Cet effort incluait des investissements considérables dans l'éducation de niveaux primaire et secondaire dans les réserves, la création de l'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations et le financement des investissements dans l'infrastructure hydraulique des Premières Nations. • En juin 2016, AANC a achevé une approche pangouvernementale pour la mise en œuvre des traités, y compris une Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes. • AANC a continué d'axer ses efforts sur les engagements de haut niveau avec les collectivités et les dirigeants autochtones en vue de développer une compréhension commune des priorités en matière de politiques et de programmes. AANC a aussi entrepris des travaux continus de consultation et de mobilisation avec les collectivités et les dirigeants autochtones afin d'appuyer les réformes visant à mieux aligner les programmes sur les besoins communautaires et à assurer un préavis suffisant en cas d'ajustement du financement ou d'autres changements importants, comme la décision Descheneaux, et la réforme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. • AANC a élaboré un processus organisationnel pour que le Ministère puisse répondre aux demandes des commissaires dans le cadre de l'Enquête nationale indépendante sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et aux recommandations issues de leur rapport (attendu en décembre 2018). • AANC a élaboré une stratégie proactive en partenariat avec Santé Canada pour joindre les enfants des Premières Nations qui pourraient profiter d'une aide financière en vertu du principe de Jordan. • AANC a continué d'améliorer la prestation des services aux membres des Premières Nations, notamment en se dotant d'un modèle de prestation uniforme des services axé sur la clientèle pour la délivrance du certificat sécurisé de statut indien. En plus des méthodes traditionnelles de communication (le personnel dans les bureaux régionaux, les administrateurs du registre des Indiens dans les bureaux des conseils de bande, etc.), l'utilisation d'avis public plus efficaces et une meilleure utilisation des médias sociaux et des outils fondés sur le Web ont facilité la communication sur les services et les programmes offerts par AANC, en plus de resserrer les liens entre le Ministère et les Autochtones. • AANC a poursuivi la mise en œuvre de projets pilotes pour simplifier l'établissement de rapports, comme l'initiative sur les rapports annuels, qui utilise un portail d'établissement de rapports en ligne pour réduire le nombre de rapports uniques produits par les Premières Nations pour AANC. • AANC a poursuivi la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, y compris des dispositions relatives aux services de soutien émotionnel et en santé mentale. • AANC a tenu des tables de discussions exploratoires avec des groupes autochtones dans le but d'éclairer l'élaboration d'un nouveau cadre sur les droits prévus à l'article 35, lequel comprendra une politique sur les revendications territoriales globales mises à jour ainsi que des négociations sur l'autonomie gouvernementale, les droits des Métis, la consultation, le logement et d'autres processus connexes. 	

Résultats : ce que nous avons accompli

Résultat stratégique : Le gouvernement

Soutenir la bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples autochtones

Programme 1.1 : Gouvernance et institutions gouvernementales

Description

Ce programme soutient les gouvernements des Premières Nations ainsi que les institutions et les organisations de gouvernance autochtone. Ce soutien a pour but de favoriser le renforcement des capacités de la fonction publique autochtone, des élus et des entités qui administrent des services regroupés pour le compte des gouvernements et des collectivités des Premières Nations ou qui leur procurent ces services. Les gouvernements des Premières Nations transparents et responsables attirent des investissements, créent des possibilités et offrent un soutien efficace à leurs citoyens. Les institutions et les organisations transparentes et responsables renforcent la structure des gouvernements autochtones partout au Canada, aident les collectivités autochtones et leur gouvernement à attirer des investissements et soutiennent la participation des Autochtones à l'économie du Canada. En définitive, l'adoption de pratiques de saine gouvernance est essentielle à la participation active des Autochtones à la société et à l'économie du Canada.

Résultats

Les mécanismes bilatéraux permanents avec les organismes autochtones nationaux ont été annoncés en décembre 2016 et donneront lieu à la mise en œuvre d'approches complètes, fondées sur les distinctions avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits en vue d'établir des priorités, d'élaborer des politiques conjointement et de dresser un bilan. Ces mécanismes incluront des réunions annuelles avec le premier ministre ainsi que des réunions avec les ministres clés au moins deux fois par année. Celles-ci comprennent la réunion du 9 février 2017 entre l'Inuit Tapiriit Kanatami et le premier ministre.

L'attribution de l'investissement de 20 millions de dollars du budget de 2016 à l'Autorité financière des Premières Nations a permis l'émission d'une obligation de 110 millions de dollars (c.-à-d. un certificat de prêt) en juin 2016 pour soutenir l'infrastructure, le logement et d'autres travaux publics dans les collectivités des Premières Nations. En outre, une enveloppe de 7 millions de dollars de financement fédéral destinée aux institutions couvertes par la Loi sur la gestion financière des Premières Nations a permis l'ajout de 34 nouvelles Premières Nations au régime et la perception de plus de 86 millions de dollars en recettes fiscales foncières par les Premières Nations.

Le Ministère a modifié son approche et s'est engagé sur une voie menant à la transparence et à la responsabilisation mutuelle entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada. Cette approche plus générale reflète l'engagement du gouvernement du Canada de renouveler sa relation avec les peuples autochtones en se fondant sur le principe de la reconnaissance.

En janvier 2017, le gouvernement a amorcé un processus d'engagement avec les dirigeants des Premières Nations, les collectivités et les organisations de partout au pays, d'une durée de cinq mois, sur les nouvelles approches pour favoriser la transparence et la responsabilisation mutuelle. Un rapport final sur ce processus de consultation et l'examen de la Loi sur la transparence financière des Premières Nations suivra et sera aussi distribué au Groupe de travail de ministres chargé d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones.

AANC s'est engagé à renouveler sa relation financière avec les Premières Nations. Cet effort, de concert avec le rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord sur la prévention et gestion des manquements (2017), éclairera l'exercice de renouvellement de la Politique de la prévention et gestion des manquements ainsi que son approche par rapport à la gestion des ententes de financement par un séquestre-administrateur.

Prenant appui sur les réussites du Conseil de gestion financière des Premières Nations en matière de développement des capacités, un projet pilote de trois ans a été mis en œuvre pour améliorer la capacité de gouvernance et de gestion financière dans quatre Premières Nations au Manitoba et une Première Nation en Colombie-Britannique, en vertu d'une entente de gestion par un séquestre-administrateur. Ce projet pilote aide ces Premières Nations à effectuer la transition de manière à éviter les efforts de gestion et de prévention des situations de manquement, en plus de permettre d'accomplir des progrès favorisant un meilleur développement économique.

En outre, des processus opérationnels simplifiés et des options de paiements de transfert durables ont été mis en œuvre à l'appui des améliorations administratives apportées à la Loi sur la gestion financière des Premières Nations adoptée le 1^{er} avril 2016. Ces changements accéléreront le calendrier de distribution et offriront des options de financement plus flexibles à plus long terme. AANC a aussi élaboré des projets de règlement pour faciliter l'accès des Premières Nations au cadre en vertu de la loi, en collaboration avec les Premières Nations visées par un traité, les institutions assujetties à la loi (c.-à-d. la Commission de la fiscalité des Premières Nations, le Conseil de gestion financière des Premières Nations et l'Autorité financière des Premières Nations) et la province de la Colombie-Britannique.

AANC a collaboré avec des partenaires autochtones dans le cadre de la Stratégie nationale de développement communautaire des Autochtones afin de mettre en place un modèle durable à l'échelle nationale pour le développement des capacités communautaires. Le processus de planification s'est amorcé en mai 2016. Dans le cadre de cette stratégie, AANC a collaboré avec des collectivités autochtones pour élaborer des plans communautaires globaux répondant à leurs priorités, en plus de fournir de la formation en matière de développement communautaire autochtone à 157 fonctionnaires dans le but de perfectionner leurs compétences culturelles. Le Ministère a aussi prêté son appui à la formation en développement communautaire autochtone visant le perfectionnement des compétences dans la fonction publique autochtone.

Grâce à des programmes comme Financement du soutien des bandes, Développement professionnel et institutionnel et Avantages sociaux des employés des bandes, AANC a continué d'offrir aux Premières Nations un soutien de base en matière de gouvernance par la création et l'entretien d'administrations locales fortes à l'échelle communautaire. Par ailleurs, en 2016-2017, environ 10,6 millions de dollars ont été affectés à l'appui des initiatives de développement des capacités de gouvernance des Premières Nations. Les fonctionnaires du Ministère ont tenu des discussions préliminaires avec les groupes des Premières Nations intéressées, lesquelles pourraient mener à l'établissement d'un partenariat pour analyser les réformes législatives et politiques éventuellement apportées aux règlements administratifs établis par les Premières Nations.

À ce jour, onze Premières Nations ont adopté des lois sur les biens immobiliers matrimoniaux, conformément à la Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux, alors que 35 autres Premières Nations les ont adoptées sous forme d'addenda à leur code foncier. On continue d'observer un vif intérêt dans ce domaine; en effet, 238 Premières Nations ont cherché à obtenir de l'information auprès du Centre d'excellence en matière de biens immobiliers matrimoniaux financés par AANC et 28 Premières Nations ont obtenu de l'aide financière dans le cadre d'un projet pilote pour appuyer l'élaboration et la ratification de lois sur les biens immobiliers matrimoniaux.

AANC continue d'examiner et d'analyser les enjeux relatifs à l'inscription des Indiens, à l'appartenance aux bandes et à la citoyenneté, notamment par une évaluation des risques effectuée par la Sous-section du certificat sécurisé de statut indien. Le Ministère a déterminé des approches pour régler les problèmes de gouvernance et de capacité identifiés par cette évaluation.

L'évaluation de 2016 du programme de gouvernance et des institutions de gouvernance a révélé que les institutions mises sur pied en vertu de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations constituent une ressource hautement judicieuse pour répondre aux besoins des Premières Nations. En revanche, elle suggère que le Ministère examine, dans un contexte de collaboration, les possibilités pour répondre à la demande et au changement tributaire de la croissance du régime et appuyer les Premières Nations ayant des faibles capacités qui souhaitent y participer. En l'occurrence, AANC s'affaire à l'élaboration de propositions de financement, législatives et réglementaires afin d'améliorer et d'élargir le régime et de mettre en place un financement pluriannuel stable pour les différentes institutions.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les gouvernements et les institutions des Premières Nations sont soutenus dans leurs efforts de transparence auprès de leurs collectivités et de leurs membres	Pourcentage de Premières Nations publiant leurs rapports financiers auprès de leurs membres	75 % d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : 91 % 2015-2016 : 97 % ^a 2014-2015 : sans objet ^b

^a L'indicateur de rendement pour 2015-2016 était « pourcentage des Premières Nations qui publient leurs états financiers consolidés vérifiés et l'annexe de la rémunération et des dépenses » et risquent par conséquent ne pas se prêter à une comparaison directe avec les résultats de l'année courante.

^b AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
397 170 892	397 170 892	448 123 980	448 123 980	50 953 088

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement additionnel réaffecté au cours de l'exercice 2016-2017 pour que les activités de l'enveloppe Appui aux gouvernements indiens répondent à la demande de services des institutions et des organisations de gouvernance autochtone (+ 41,8 millions de dollars), ainsi que le financement additionnel prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses à l'appui de l'accès des Premières Nations au marché des capitaux (budget de 2016) (+ 10,0 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
419	399	(20)

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 1.1 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT^{xi}.

Programme 1.2 : Droits et intérêts des peuples autochtones

Description

Ce programme vise à renforcer la collaboration entre les gouvernements et les groupes autochtones en favorisant le respect mutuel, la confiance, la compréhension, le partage des responsabilités, la responsabilisation, le dialogue et la négociation relativement aux droits et aux intérêts des peuples autochtones. Des partenariats seront établis pour contribuer au renforcement du bien-être social, économique et culturel des collectivités autochtones en vue d'établir des conditions favorables à une participation plus active à la société canadienne. Le programme aborde également la question des objectifs de réconciliation, des obligations constitutionnelles et historiques et des politiques publiques par l'entremise des moyens suivants : la négociation d'accords qui permettent de clarifier les pouvoirs législatifs ainsi que la propriété, l'utilisation et le contrôle des terres et des ressources; l'examen des revendications particulières; le traitement des revendications spéciales; la mise en place de processus à partenaires multiples dans les domaines répertoriés par les groupes autochtones et le gouvernement fédéral; et le soutien de la consultation et de l'accommodement efficaces et fructueux des groupes autochtones et de leur représentation dans l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux.

Résultats

Pour parvenir à la réconciliation et à l'appui de l'engagement du gouvernement fédéral de renouveler la relation entre le Canada et les peuples autochtones, l'une des démarches utilisées par le gouvernement fédéral consiste à tenir des discussions sur la reconnaissance des droits et l'autodétermination des Autochtones afin de faire valoir les droits, les besoins et les intérêts déterminés à l'échelle communautaire. Depuis le 31 mars 2017, 46 tables de discussions sont en cours où les voix de 600 000 personnes réparties dans 300 collectivités peuvent être entendues. Ces discussions, qui s'ajoutent à d'autres mécanismes du gouvernement fédéral, visent à éclairer le processus de réforme des politiques fédérales, ce qui en retour servira de cadre de réconciliation fédéral en vue de prendre en considération les droits conférés par l'article 35. Différents outils sont mis à contribution par rapport aux droits visés par l'article 35, notamment la négociation de revendications territoriales, d'entente sur l'autonomie gouvernementale, de revendications particulières et d'autres processus connexes comme des règlements extrajudiciaires qui continueront d'être améliorés au moyen de discussions et de négociations avec des groupes autochtones. On prévoit que ces processus se dérouleront dans le contexte d'un cadre de réconciliation fédéral, à mesure que les politiques fédérales sont réformées et renouvelées et que le cadre est élaboré.

Le 16 août 2016, le gouvernement du Canada a présenté des excuses officielles à la Première Nation des Dénés sayisi pour la réinstallation des membres de la collectivité dans les années 1950 et 1960. Ces excuses découlent d'une Convention de règlement finale conclue entre le Canada et la Première Nation des Dénés sayisi en juillet 2016.

En 2016-2017, le Canada a signé 10 accords élaborés mutuellement par les parties qui décrivent les sujets et les processus aux fins de la poursuite des discussions. Parmi les réalisations importantes, notons l'Accord définitif des Tla'amin en Colombie-Britannique couvrant les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale et l'Entente définitive sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation de Déline dans les Territoires du Nord-Ouest; ces accords sont entrés en

vigueur respectivement le 5 avril 2016 et le 1^{er} septembre 2016. Par ailleurs, en novembre 2016, les Premières Nations Anishinabek ont ratifié le premier accord agrégé d'autonomie gouvernementale en matière d'éducation en Ontario. Les responsables du processus de négociation de traités de la Colombie-Britannique ont approuvé le rapport définitif sur la mobilisation multilatérale en mai 2016, lequel portait sur 24 propositions visant à améliorer et à accélérer les négociations des traités modernes dans le cadre du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique. En juin 2016, un groupe de travail a amorcé les travaux de mise en œuvre; il a achevé six propositions et s'affaire à élaborer des stratégies pour mettre en œuvre les propositions restantes.

AANC a aussi dirigé les discussions sur la reconnaissance des droits et l'autodétermination des Autochtones au nom du Canada avec la Nation métisse et ses groupes affiliés. Celles-ci ont donné lieu à la conclusion de trois protocoles d'entente avec la Fédération des Métis du Manitoba, la Nation métisse de l'Ontario et la Métis Nation of Alberta. Le Ministère a aussi affecté du financement à l'appui des droits des Métis et des relations avec eux en procédant au renouvellement et à l'amélioration de l'ancien programme Powley. Ce programme permettra de mettre à la disposition du Ralliement national des Métis et de ses membres dirigeants de nouvelles ressources importantes favorisant l'autodétermination des Métis et appuyant la transition des Métis vers l'autonomie gouvernementale, en plus de permettre la tenue de registres objectivement vérifiables des Métis qui détiennent des droits visés par l'article 35. En 2016-2017, le Ministère a aussi achevé l'élaboration conjointe d'une nouvelle norme de l'Association canadienne de normalisation visant l'utilisation des registres.

Depuis juin 2016, les responsables du Ministère se sont mobilisés dans le cadre des travaux d'un groupe de travail technique mixte surveillé conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations et d'autres parties intéressées, dans le but d'établir des mesures justes et pratiques pour améliorer le processus de négociation des revendications particulières. Les discussions ont été positives et productives et étaient axées sur quatre enjeux prioritaires : le financement à l'appui de la recherche et du développement pour ce qui est des revendications, le processus de règlement des revendications supérieures à 150 millions de dollars, l'utilisation de la médiation et la présentation de rapports destinés au public. Le Ministère a examiné des revendications, déposé des revendications auprès de la ministre, évalué les revendications relatives aux obligations légales non acquittées et, lorsqu'il a été constaté qu'il existait des obligations, admis les revendications au processus de négociation. Dans certains cas, le Ministère a aussi prêté main-forte au ministère de la Justice dans le cadre de procédures devant le Tribunal des revendications particulières.

Le Ministère a continué d'aider les autres ministères et organismes fédéraux à remplir l'obligation de consulter de la Couronne et est intervenu lorsque la conduite de la Couronne risquait d'entraîner des répercussions négatives sur les droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels, des peuples autochtones. Il s'est agi notamment de renforcer la compréhension de l'obligation de consulter, en élaborant une formation avancée et en assurant sa prestation à environ à 600 fonctionnaires fédéraux. AANC a également favorisé la réconciliation par l'établissement de relations, notamment en concluant les négociations du protocole de consultation des Abénakis et en poursuivant les négociations du protocole de consultation avec quatre groupes du Canada. AANC a également continué d'offrir un soutien par rapport aux questions du logement et de la consultation des Autochtones en lien avec les grands projets de ressources, notamment le projet d'agrandissement du réseau pipelinier de Trans Mountain et l'oléoduc d'Énergie Est. AANC a collaboré avec des partenaires de consultation, notamment des spécialistes de la consultation et des collectivités autochtones, afin de s'assurer que le Système d'information sur les droits ancestraux et issus des traités renferme l'information la plus utile qui soit afin d'optimiser l'utilisation du système pour une collectivité élargie d'utilisateurs. Ainsi, 1 200 dossiers nouveaux ou modifiés ont été ajoutés dans le système et 400 nouveaux comptes d'utilisateurs uniques ont été créés.

Le Ministère procède également à l'élaboration cadre de réconciliation fédéral en vue de prendre en considération les droits conférés par l'article 35 par l'entremise de la mobilisation des partenaires de traités et d'un dialogue avec eux. AANC a aussi continué de peaufiner les outils permettant de gérer ces droits, notamment la négociation des revendications territoriales, d'accords sur l'autonomie gouvernementale, de revendications particulières et d'autres processus connexes comme les règlements extrajudiciaires, dans le contexte du cadre de réconciliation fédéral en cours d'élaboration.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Certitude ou clarté concernant les droits et intérêts des peuples autochtones par une collaboration renforcée entre les gouvernements et les groupes autochtones	Nombre de processus et de programmes ministériels en place qui aident la Couronne et les groupes autochtones à aborder les droits et les intérêts des peuples autochtones, et les autres obligations de la Couronne	594 d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : 684 2015-2016 : sans objet ^a 2014-2015 : sans objet ^a

^a AANC n'a pas inclus d'indicateur de rendement équivalent ou comparable dans le Cadre de mesure du rendement de l'exercice courant.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
487 447 240	487 447 240	762 065 345	566 517 198	79 069 958

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses pour : le règlement de revendications particulières (+ 129,6 millions de dollars); la négociation et le règlement du Programme des revendications particulières (+ 92,2 millions de dollars); la négociation de revendications territoriales globales et les traités progressifs et les ententes qui ne sont pas des traités partout au Canada (+ 45,7 millions de dollars); les organisations autochtones représentatives (budget de 2016) (+ 16,0 millions de dollars). Cette augmentation est compensée partiellement par le report de fonds inutilisés pendant l'exercice courant, comme ceux destinés au règlement de revendications particulières, et le financement réaffecté à d'autres programmes (- 202,6 millions de dollars). Les fonds destinés au règlement de revendications particulières ne peuvent être utilisés à aucune autre fin que celle-ci, mais ils peuvent être reportés aux années subséquentes pour demeurer disponibles aux fins prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
234	376	142

La différence entre les équivalents temps plein prévus et réels reflète principalement le financement supplémentaire prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses (comme mentionné ci-dessus), qui permet le maintien en poste des employés dans les programmes qui devaient prendre fin.

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 1.2 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Programme 1.3 : Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités

Description

Ce programme vise à instaurer et à maintenir des partenariats continus pour appuyer l'exécution des obligations légales du Canada conformément aux traités conclus avant et après 1975, tout en tenant compte des droits et des intérêts continus des peuples autochtones. Ce programme aide les collectivités autochtones à préciser leurs intérêts, à participer aux activités économiques ainsi qu'à gérer et à mettre en valeur les terres et les ressources, le cas échéant. Il aide aussi à démontrer l'importance des traités et des partenariats connexes entre la Couronne et les peuples autochtones. Cet objectif se concrétise par le respect des obligations du Canada énoncées dans les accords de règlement final et les traités de même que par l'amélioration de la collaboration entre le Canada et les peuples autochtones ainsi qu'entre le Canada et les groupes autochtones ayant conclu un traité avant et après 1975. L'instauration et le maintien de relations et de partenariats honorant les traités conclus avant et après 1975 contribuent à l'essor de collectivités autochtones renforcées, saines, autonomes et viables, et favorisent du même coup la prestation de programmes et de services essentiels à la santé et à l'épanouissement des peuples autochtones.

Résultats

Grâce à la mise en œuvre des accords en temps opportun, AANC a pu continuer de renouveler la relation avec les peuples autochtones. Au cours de la dernière année, le Ministère a continué de se mobiliser avec ses partenaires autochtones signataires de traités, en tenant des réunions régulières par l'entremise des structures établies par les traités, comme les conseils et les comités de mise en œuvre. Les arrangements financiers et les plans de mise en œuvre ont été coordonnés par l'administration d'accords de financement budgétaire et de transfert des dépenses aux peuples autochtones, et ce, à l'intérieur des délais impartis.

AANC a aussi consulté et sollicité l'avis des partenaires autochtones pour l'élaboration de l'approche pangouvernementale pour la mise en œuvre des traités modernes. Cette approche facilite une fonction améliorée de suivi et de respect des obligations du Canada issues des traités, en plus de mettre en place un cadre de responsabilisation et de surveillance continue des responsabilités fédérales découlant de ces accords importants. En décembre 2016, les

Les traités modernes sont un élément crucial de l'édification du Canada en tant que nation. En 2016-2017, AANC a continué d'élaborer des outils, dont l'évaluation des répercussions des traités modernes pour les propositions soumises au Cabinet, de manière à s'assurer que les initiatives fédérales sont élaborées au moyen d'une approche pangouvernementale qui respecte les droits et obligations issus des traités modernes et qui demeure en harmonie avec eux. Ces outils ont été élaborés en collaboration avec les ministères fédéraux et les partenaires autochtones signataires de traités et approuvés en octobre 2016 par le Comité des sous-ministres responsables de l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes.

gouvernements autochtones ont discuté avec les sous-ministres d'AANC et d'autres ministères et organismes fédéraux de l'élaboration conjointe d'une approche financière relative aux accords sur l'autonomie gouvernementale et de l'importance de la relation financière à l'appui de la réconciliation. L'élaboration d'un Cadre de mesure du rendement relatif à la mise en œuvre des traités modernes s'est amorcée en 2016-2017. Une fois achevée, celui-ci permettra d'évaluer la mesure dans laquelle le Canada s'acquitte de ses obligations et de mesurer les résultats socioéconomiques des bénéficiaires des traités modernes, grâce à des indicateurs de rendement propres aux traités modernes.

En mars 2017, AANC a aussi amorcé le déploiement de l'environnement de gestion des traités modernes afin de remplacer le système de surveillance des obligations découlant des traités. AANC s'est joint à d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour contrôler l'exactitude des données incluses dans cet outil. En uniformisant l'environnement de production de rapports et d'analyse de la mise en œuvre pour tous les ministères et organismes, ce système favorisera une gestion efficace de la mise en œuvre des obligations du Canada découlant des revendications territoriales globales (traités modernes) et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.

En misant sur des discussions avec les Premières Nations partenaires signataires de traités aux tables de discussions et aux commissions des traités en Saskatchewan et au Manitoba, le Canada a continué de collaborer au renouvellement de la relation entre les Autochtones et la Couronne, en se fondant sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. AANC a continué d'appuyer les campagnes de sensibilisation du public aux traités et aux rapports fondés sur des traités, de même que la poursuite de la réconciliation, au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation élaborées ou données par les partenaires des tables de discussions sur des traités et des commissions de traités. Ces initiatives incluent le Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan, le Bureau des conférenciers de la Commission des relations découlant des traités du Manitoba ainsi que du matériel scolaire comme les guides de ressources « Enseigner les traités en classe » du Bureau du commissaire aux traités.

Avec le budget de 2016, AANC a attribué 80 millions de dollars sur deux ans à des détenteurs de droits territoriaux inuits pour la construction et la réparation d'unités résidentielles au Nunatsiavut, au Nunavik et dans la région désignée des Inuvialuits afin de répondre aux besoins impérieux en matière de logement. Les bénéficiaires inuits estiment que cet investissement de 80 millions de dollars leur permettra de construire 193 nouvelles unités résidentielles.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Création et maintien de partenariats permanents pour appuyer les structures des traités ^a	Pourcentage de réunions (comité de mise en œuvre ou caucus) tenues avec des partenaires de traités modernes, conformément aux conditions des traités, afin de maintenir et de soutenir des relations intergouvernementales ouvertes et productives et de collaborer à la mise en œuvre des priorités	80 % ^b d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : 100 % 2015-2016 : sans objet ^c 2014-2015 : sans objet ^c
	Pourcentage d'initiatives complétées appuyant une meilleure compréhension des traités conclus avant 1975 : séances d'information sur les traités, dialogue dirigé entre le secteur privé et les Premières Nations et dialogue entre les partenaires de traités	80 % ^d d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : 100 % 2015-2016 : 90 % 2014-2015 : sans objet ^c

^a Les exemples de structures des traités comprennent les comités de mise en œuvre tripartites ou les caucus où les signataires collaborent à la mise en œuvre.

^b Si l'objectif demeure le respect de 100 % de nos obligations légales, cela n'est pas toujours possible. Une réunion peut par exemple être annulée par une autre partie au traité, ce qui entraîne le non-respect d'une obligation.

^c AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement durant cette année fiscale.

^d Le nombre d'activités et d'initiatives relatives aux traités prévues dans les plans de travail varie selon les intérêts et les capacités des partenaires et est revu annuellement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
806 628 418	806 628 418	856 031 246	852 598 746	45 970 328

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour le logement des Inuits (budget de 2016) (+ 25,5 millions de dollars), le règlement de revendications particulières (+ 10,0 millions de dollars) et pour mettre en œuvre les composantes d'une approche pangouvernementale efficace afin de renforcer la mise en œuvre des traités modernes (+ 3,1 millions de dollars). La différence reflète aussi le financement additionnel réaffecté à l'interne pour des composantes comme l'éducation en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et pour la mise en œuvre des revendications globales (+ 6,1 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
80	87	7

Programme 1.4 : Autres revendications

Description

Ce programme vise les paiements liés au règlement des litiges et/ou aux règlements à l'amiable pour toute revendication qui ne peut pas être classée dans un des autres programmes actuels d'AANC. Les principales activités pourraient comprendre : l'évaluation du bien-fondé de la réclamation, la négociation d'une convention de règlement selon les besoins, le versement de toute indemnité pécuniaire et le financement et la mise en œuvre d'activités connexes aux termes d'une convention de règlement et/ou sur instruction d'une cour ou d'un tribunal.

Résultats

Le gouvernement du Canada est déterminé à parvenir à la réconciliation en établissant une relation renouvelée entre le Canada et les peuples autochtones fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat.

En 2016-2017, toujours dans l'objectif de réconciliation, AANC a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de la Justice pour privilégier les négociations aux litiges, en multipliant les tentatives pour régler les revendications à l'amiable, au lieu d'aller en procès, même dans le cas de revendications qui ne sont pas considérées comme comportant un risque juridique élevé.

À l'appui de cette approche, huit nouveaux mandats de règlements financiers ont été sollicités et au total, 23 mandats ont été approuvés à l'appui de négociations de règlements extrajudiciaires en date du 31 mars 2017. En outre, huit règlements extrajudiciaires ont été conclus — les répercussions financières de sept de ceux-ci sont incluses dans les rapports sur d'autres programmes d'AANC.

AANC continue de collaborer avec le ministère de la Justice pour élaborer un processus permettant d'améliorer les occasions de règlement par une simplification des processus et un examen des autorisations.

Cette année, les dépenses de programmes découlent directement du règlement extrajudiciaire dans Anderson, et al. c. Procureur général du Canada; ainsi, le dépassement des dépenses prévues reflète le règlement d'une réclamation et la réalisation des objectifs du programme.

La réclamation pour expériences vécues pendant l'enfance et le recours collectif dans Anderson, et al. c. Procureur général du Canada a été réglée pour la somme de 50 millions de dollars, et des fonds additionnels ont été réservés à des fins de guérison et de commémoration à l'avenir. Ces cas regroupés ont été soumis aux noms d'anciens élèves des externats de cinq pensionnats indiens à Terre-Neuve-et-Labrador, qui n'avaient pas été inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens 2006.

Résultats atteints ^a			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

^a Le programme 1.4 Autres revendications a été rajouté rétrospectivement à l'Architecture d'alignement des programmes 2016-2017; aucune mesure de rendement n'a été indiquée.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
0	0	50 000 000	50 000 000	50 000 000

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour le règlement des litiges relatifs aux réclamations pour les expériences vécues dans l'enfance.

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
0	0	0

Ce programme concerne les paiements liés aux règlements des litiges ou aux règlements extrajudiciaires. Les dépenses sont liées uniquement au montant des règlements, aucun équivalent temps plein n'est associé à ce programme.

Résultat stratégique : Les gens

Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits

Programme 2.1 : Éducation

Description

L'objectif général de ce programme est de travailler en partenariat avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants du milieu de l'éducation en vue de soutenir les étudiants admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites pour qu'ils obtiennent des résultats comparables à ceux des autres Canadiens en matière d'éducation. Le programme Éducation accorde du financement pour un enseignement primaire et secondaire adapté à la culture, à l'intention des élèves admissibles qui résident habituellement dans une réserve; le programme accorde également un soutien financier pour l'enseignement postsecondaire des étudiants admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites.

Résultats

Le gouvernement du Canada est déterminé à effectuer des investissements importants dans l'éducation des Premières Nations et à s'assurer que les enfants des Premières Nations vivant dans des réserves reçoivent une éducation de qualité qui favorise l'amélioration des résultats scolaires.

En 2016-2017, AANC a attribué plus de 245 millions de dollars en nouveaux fonds pour les bénéficiaires des Premières Nations dans le cadre des investissements supplémentaires importants du budget de 2016 dans l'éducation de niveaux élémentaire et secondaire dans les réserves; l'investissement total atteindra 2,6 milliards de dollars sur cinq ans. Ces nouveaux investissements ont contribué à répondre aux besoins immédiats, tout en s'assurant que les élèves des Premières Nations vivant dans les réserves reçoivent une éducation de grande qualité, adaptée sur le plan culturel, tout en respectant le principe du contrôle par les Premières Nations de leur éducation.

Le budget de 2016 prévoyait aussi appuyer la transformation de l'éducation dans les réserves. En effet, le Ministère a poursuivi les discussions et les négociations avec des groupes des Premières Nations, en plus d'effectuer de nouveaux investissements considérables dans l'enseignement des langues et de la culture, par le truchement du programme Nouveaux sentiers pour l'éducation, en littératie et en numératie par l'intermédiaire de l'Initiative pour des écoles efficaces favorisant la réussite des élèves, ainsi que dans l'éducation des élèves ayant des besoins spéciaux. De nouveaux fonds additionnels ont aussi été prévus pour l'Initiative de la famille Martin afin d'améliorer les taux d'alphabétisation précoce dans huit écoles exploitées par des Premières Nations. En 2016-2017, 13 projets ont été financés à l'échelle nationale dans le cadre d'une nouvelle composante liée à l'innovation du programme Nouveaux sentiers pour l'éducation. Ces projets novateurs cherchent à mettre à l'essai de nouvelles approches dans des domaines comme l'éducation de la petite enfance, le contenu pédagogique adapté sur le plan culturel, le développement des programmes scolaires et des compétences et les programmes d'art. Grâce à ces investissements et en consultant les Premières Nations, le gouvernement du Canada a pu tenir son engagement de fournir un financement suffisant, prévisible et soutenu aux programmes d'éducation dans les réserves.

Le gouvernement reconnaît que le financement à lui seul n'est pas suffisant, l'amélioration des résultats scolaires des élèves exige que tous les partenaires concernés par l'éducation unissent leurs efforts. Pour réaliser des gains significatifs au chapitre des résultats scolaires pour les Premières Nations, le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir la transformation du système d'éducation actuel dans les réserves au moyen d'un processus de mobilisation et de partenariat respectueux, avec les Premières Nations. Le 16 décembre 2016, une entente a été signée avec le Centre de ressources éducationnelles des Premières nations du Manitoba pour créer un nouveau système scolaire pour les Premières Nations du Manitoba, le premier en son genre au Canada, qui amorcera ses activités en juillet 2017. Des discussions de nature semblable se tiendront avec d'autres compétences en 2017-2018.

L'une des principales leçons à tirer de la mise en œuvre de ces nouveaux investissements est qu'il est essentiel d'établir un partenariat étroit et de tenir des discussions avec les Premières Nations afin de s'assurer que les nouveaux fonds disponibles puissent être entièrement absorbés dans les collectivités et intégrés au cycle de planification des Premières Nations. AANC s'est aussi engagé à offrir plus de souplesse dans la gestion des accords de financement; en 2016-2017, d'autres types d'approches de financement ont été mises à la disposition des Premières Nations pour le Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés. Les leçons tirées de cette expérience enrichiront les discussions futures avec les Premières Nations sur les mécanismes de financement.

Les protocoles d'entente tripartite sur l'éducation conclus entre AANC, les Premières Nations et un gouvernement provincial sont essentiels pour améliorer le contrôle des Premières Nations sur leur système d'éducation. Le 31 mars 2017, AANC, la province de la Colombie-Britannique et le Comité de coordination de l'éducation des Premières Nations se sont entendus sur une prolongation de 18 mois, après l'expiration de l'Accord-cadre tripartite sur l'éducation le 31 mars 2017. Les discussions relatives au renouvellement se poursuivront en 2017-2018.

Les Premières Nations utilisent les nouveaux investissements dans les langues et la culture pour élaborer des programmes d'enseignement des langues autochtones et culturels novateurs comme des camps culturels où les enseignements sont rattachés à la terre; par exemple, le maniement de la pagaie, l'orientation en nature et le trappage, ainsi que la préparation d'aliments traditionnels, le perlage, les récits et la confection de tambours. Cet investissement sert aussi à financer directement les frais de démarrage rattachés au programme d'enseignement linguistique : l'intégration d'Aînés en classe, le recrutement de moniteurs de langues autochtones et l'élaboration d'un programme d'enseignement immersif.

AANC a aussi continué de renforcer les liens entre les systèmes d'éducation provinciaux et des Premières Nations. En décembre 2016, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu un accord tripartite sur l'éducation avec l'institut Tshakapesh afin de mieux soutenir les besoins en matière d'apprentissage de quelque 1 810 élèves innus. En février 2017, le gouvernement du Canada a signé un protocole d'entente tripartite avec l'Association des Iroquois et des Indiens unis et la Province de l'Ontario qui améliorera les résultats en matière d'apprentissage et de développement holistique des élèves des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année. Cet accord permettra l'élaboration d'une stratégie linguistique communautaire à l'appui de la mise au point d'un programme d'enseignement, en plus de resserrer la collaboration entre les écoles des Premières Nations et les écoles provinciales dans les

domaines du perfectionnement professionnel, de la mise en commun des données et des ressources, de la transition des élèves entre les écoles des Premières Nations et financées par la province et de la mobilisation des parents et de la collectivité.

En 2016-2017, AANC a également amorcé sa collaboration avec différents partenaires des Premières Nations dans le but de mettre en œuvre un processus de mobilisation inclusif et complet qui vise à formuler des recommandations afin de renforcer l'éducation des Premières Nations. Ces discussions au niveau communautaire, qui se sont tenues de novembre 2016 à mars 2017, dirigées par 37 organisations des Premières Nations, ont donné l'occasion à des parents et à des membres de la collectivité de partager leur vision de l'éducation. Ces discussions ont bénéficié d'une enveloppe de financement fédéral de 3,6 millions de dollars et ont été éclairées par une rétroaction additionnelle des intervenants dégagée d'une enquête nationale ouverte réalisée par AANC de février à avril 2017. Avec l'aide du Comité des chefs sur l'éducation de l'Assemblée des Premières Nations, des spécialistes techniques d'organisations des Premières Nations et d'AANC se sont aussi réunis depuis le début de l'année 2017 pour examiner les principaux enjeux, définir des options et formuler des recommandations pour améliorer l'éducation des Premières Nations. En 2017-2018, le Ministère fournira à des organisations régionales des Premières Nations des fonds afin qu'elles puissent tenir des événements favorisant le dialogue sur le leadership ou des discussions techniques. En s'asseyant avec les Premières Nations et en écoutant leurs préoccupations et idées, nous serons capables de déterminer ensemble comment il est possible d'améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières Nations et de s'assurer que les Premières Nations contrôlent l'éducation dans leurs collectivités.

Afin d'augmenter le nombre d'élèves autochtones qui accèdent aux études postsecondaires, plus d'une centaine de projets ont été financés afin d'élaborer et de dispenser des cours adaptés aux besoins des élèves des Premières Nations et des Inuits dans le cadre du Programme des partenariats postsecondaires. En outre, grâce à l'aide du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université, plus de 350 Premières Nations ont fourni du soutien à des élèves autochtones pour qu'ils poursuivent leurs études en 2016-2017.

AANC a aussi continué de travailler en collaboration avec ses partenaires pour renouveler la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations qui aide les jeunes à acquérir les compétences professionnelles essentielles et à découvrir les différentes options de carrière. À cette fin, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec Emploi et Développement social Canada, afin de mettre en œuvre le programme, en plus de participer à des réunions interministérielles sur la mise en œuvre des recommandations pour renouveler la stratégie. Pour élargir les occasions d'emploi offertes aux jeunes Canadiens, le budget de 2016 prévoyait plus de 37 millions de dollars pour la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations. Ainsi, un plus grand nombre de jeunes Inuits et des Premières Nations pourront acquérir des compétences essentielles qui leur permettront d'en savoir plus sur leurs options d'emploi et de carrière, d'acquérir une expérience de travail pratique, de toucher un revenu et d'acquérir les compétences dont ils auront besoin pour faire leur place dans le marché du travail.

AANC a collaboré avec d'autres ministères fédéraux et des groupes autochtones pour déterminer la meilleure approche pour offrir des programmes d'éducation de la petite enfance de grande qualité et des services de garde pour les enfants autochtones et leurs familles, en participant à l'élaboration d'un cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. La mobilisation du gouvernement fédéral et des organisations autochtones sous l'égide d'un cadre national s'est amorcée à l'été 2016 par une série de conférences et de séances de mobilisation, la mise à contribution de comités régionaux, une enquête en ligne et un outil de mobilisation autodirigé mis au point par Emploi et Développement social Canada (EDSC). EDSC a dirigé l'élaboration d'un cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et AANC, Santé Canada, Condition féminine Canada, l'Agence de santé publique du Canada ont participé activement à ces efforts de mobilisation qui se continueront en juillet 2017.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels ^a
Les étudiants inuits et des Premières Nations peuvent, grâce au financement, réaliser des progrès dans leur éducation	Pourcentage des élèves des Premières Nations qui sont financés, qui résident habituellement dans une réserve et qui obtiennent un diplôme d'études secondaires ^b	Augmentation progressive d'une année à l'autre (en cours)	2015-2016 : 40,2 % 2014-2015 : 37 % ^c 2013-2014 : 53 %
	Nombre d'élèves inuits et des Premières Nations du Programme d'aide aux étudiants de niveau post-secondaire qui sont financés et qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Augmentation progressive d'une année à l'autre (La reddition par rapport au niveau de référence de 2012-2013 commencera en 2015-2016)	2015-2016 : non disponible ^d 2014-2015 : 3 549 élèves 2013-2014 : 3 370 élèves Niveau de référence (2012-2013) : 3 589 élèves
	Pourcentage de la population inuite et des Premières Nations ayant un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Augmentation progressive sur cinq ans par rapport à l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (en cours)	Population des Premières Nations 2016 : non disponible ^e 2011 : 34,6 % Population inuite 2016 : non disponible ^e 2011 : 26,4 %

^a Les données reflètent le taux de diplomation des élèves de l'année scolaire précédente; ces données s'échelonnent aussi sur plusieurs exercices.

^b La cohorte utilisée aux fins du calcul du taux de diplomation comprend tous les étudiants qui ont reçu du financement au titre des programmes d'éducation d'AANC figurant sur la liste nominative. Il s'agit des élèves de 12e année (secondaire 5 au Québec) qui résident ordinairement sur une réserve et qui fréquentent des écoles des Premières Nations, ainsi que les élèves qui résident ordinairement sur une réserve et fréquentent (et sont subventionnés pour fréquenter) des écoles provinciales ou privées/independantes. Le nombre total est rajusté pour tenir compte des élèves qui ont laissé l'école ou qui demeurent dans le système secondaire pour améliorer leurs compétences.

^c En 2014-2015, le système utilisé pour compiler des données sur l'éducation a été modernisé pour inclure des données relatives au taux de diplomation qui sont automatiquement entrées. Cette mise à niveau visait à réduire le fardeau administratif imposé aux bénéficiaires du financement, mais il a été découvert après un cycle de rapport que le système produisait des données inexactes sur les résultats. Pour corriger les erreurs de données, cette fonction a été éliminée du cycle 2015-2016, ce qui donne l'apparence d'une diminution du taux de diplomation déclaré entre 2014-2015 et 2015-2016.

^d Compte tenu du calendrier de collecte de données des partenaires externes, cette information sera disponible en 2018.

^e Les données tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages 2016 sont attendues à l'automne 2017.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
1 855 472 918	1 855 472 918	2 146 963 499	2 146 512 812	291 039 894

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour l'éducation élémentaire et secondaire des Premières Nations (budget de 2016) (+ 245,8 millions de dollars) et la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations - Connexion compétences (budget de 2016) (+ 38,1 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
279	292	13

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 2.1 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Programme 2.2 : Développement social

Description

Ce programme accorde du financement dans le cadre de cinq sous-programmes sociaux : Aide au revenu, Prestation nationale pour enfants, Aide à la vie autonome, Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et Prévention de la violence familiale. Ensemble, ces sous-programmes aident les membres des Premières Nations et leurs collectivités à devenir plus autonomes, à protéger les personnes et les familles susceptibles d'être victimes de violence, à fournir du soutien à la prévention afin de permettre aux personnes et aux familles de mieux prendre soin de leurs enfants, et à soutenir une participation accrue au marché du travail. Le programme aide les hommes, les femmes et les enfants des collectivités des Premières Nations de partout au Canada à acquérir une plus grande indépendance et une plus grande autonomie, en octroyant des fonds aux Premières Nations et à leurs organisations, aux provinces et à d'autres bénéficiaires qui fournissent des services individuels et familiaux aux résidents des réserves (et aux résidents des Premières Nations du Yukon). Ces services aident les collectivités des Premières Nations à répondre aux besoins fondamentaux et particuliers, à soutenir l'employabilité et la participation au marché du travail, de même qu'à favoriser la sécurité des personnes et des familles. Grâce à ces cinq sous-programmes sociaux, les Premières Nations peuvent mieux assurer leur propre développement, saisir les possibilités et contribuer activement à l'économie et à la société canadiennes dans leur ensemble.

Résultats

Le bien-être des peuples autochtones, dans les réserves et à l'extérieur des réserves, est le point de mire des programmes de développement social diversifiés d'AANC.

En 2016-2017, le Programme de prévention de la violence familiale d'AANC a servi à soutenir l'Enquête nationale indépendante sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, y compris l'élaboration d'un processus organisationnel pour que le Ministère puisse répondre aux demandes de renseignements des commissaires et produire un rapport sur les recommandations (attendu en novembre 2018).

Le Programme de prévention de la violence familiale d'AANC appuie les engagements formulés dans la lettre de mandat de la ministre et dans le budget de 2016 visant à soutenir un accès accru aux services de refuge pour les victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières Nations. Le financement opérationnel a été augmenté pour le réseau existant de 41 refuges financés par AANC — en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement — cinq nouveaux refuges étant en cours de construction dans les régions ciblées pour les mesures d'amélioration de l'accès.

En outre, le Ministère a collaboré avec des partenaires et des intervenants à des projets déployés dans les réserves et à l'extérieur des réserves pour prévenir la violence familiale et pour protéger les femmes et les filles autochtones, comme il a été prévu dans le Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones de 2014. Cette initiative comprend des travaux continus pour appuyer la prestation de services communautaires appropriés et l'attribution de fonds pour de nouveaux projets de prévention de la violence familiale à l'extérieur des réserves, ainsi que pour la poursuite de projets existants. AANC a aussi mis en place une enveloppe de financement pluriannuel destinée aux projets de prévention de la violence familiale dans les réserves et a continué de chercher les occasions de maximiser les souplesses

qu'offre le financement du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations pour promouvoir une prestation de programmes améliorée.

AANC a poursuivi la mise en œuvre des mesures en réponse aux ordonnances de 2016 du Tribunal canadien des droits de la personne qui a établi que le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations était discriminatoire et a amorcé la consultation des Premières Nations et d'autres partenaires sur une réforme du programme. Ces efforts incluaient le rétablissement du Comité consultatif national sur la réforme du programme, la participation à des tables de discussions techniques/tripartites régionales, le soutien à des organisations autochtones régionales pour qu'elles mènent des activités de mobilisation au Québec et au Manitoba et l'exécution d'une enquête en ligne. En outre, la ministre a désigné un représentant spécial qui s'est réuni avec des partenaires dans chaque région pour prendre connaissance des pratiques judicieuses et des solutions à court et à long terme.

Le Ministère a octroyé 924 millions de dollars en aide aux revenus pour aider les particuliers et les familles admissibles dans des réserves à répondre à leurs besoins de base et à leurs besoins spéciaux, tout en continuant d'investir dans les programmes de préparation à l'emploi dans le cadre de l'initiative de prestation améliorée des services. Depuis la mise en œuvre des services

supplémentaires de gestion de cas et de préparation à l'emploi pour les clients de l'aide au revenu âgés de 18 à 24 ans, le taux de dépendance est passé de 33,6 % en 2013 à 30,2 % en 2017. Au 31 mars 2017, plus de 10 400 jeunes adultes vivant dans des réserves ont reçu des mesures supplémentaires de soutien pour la gestion de cas et plus de 7 100 jeunes ont abandonné l'aide au revenu. Le pourcentage de collectivités des Premières Nations participant à la prestation améliorée des services est passé de 32 % l'année dernière à 34 % cette année, ce qui représente une amélioration de la capacité des collectivités d'offrir des programmes sociaux et d'atteindre les cibles de rendement prévues.

Le Ministère a prêté main-forte aux efforts de promotion de la prestation canadienne pour les enfants dans les réserves d'Emploi et Développement social Canada et de l'Agence du revenu du Canada, afin de s'assurer que les prestations sont accessibles aux familles admissibles. AANC a aussi attribué 111 millions de dollars de l'enveloppe d'aide à la vie autonome à plus de 500 collectivités des Premières Nations pour financer des services de soutien social, non médicaux, dans les réserves, de manière à maintenir l'indépendance des aînés, des adultes atteints de maladies chroniques et des enfants et des adultes ayant des déficiences (mentales et physiques).

Les sous-programmes du Programme de développement social ont fait l'objet de plusieurs vérifications et évaluations ministérielles. Selon les résultats de ces études, pour 2017-2018 et les années suivantes, AANC procédera au renforcement de sa structure de gouvernance interne et de ses activités de contrôle pour faciliter la gestion et l'orientation des activités de programme. Chaque programme établira également des règles de gestion intégrée appropriées, ainsi que des procédures et des outils d'orientation pour améliorer la mise en œuvre du programme.

Le programme de 2016 prévoyait des investissements atteignant près de 635 millions de dollars sur cinq ans pour le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Celui-ci comprend la distribution de l'aide à plus de 100 organismes pour accroître les capacités et les ressources afin de mettre en œuvre des services de première ligne, par exemple pour financer le salaire de travailleurs assumant des fonctions d'enquête et d'admission et les coordonnateurs communautaires/d'activités de prévention. En plus des investissements prévus dans le budget de 2016, AANC a augmenté le financement destiné aux petits organismes et le soutien de première ligne pour les familles dans le besoin, en plus de distribuer des fonds aux organismes pour qu'ils puissent cerner leurs besoins et définir concrètement leur vision culturelle.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les collectivités et les organisations sont en mesure d'offrir des programmes de développement social qui répondent aux besoins fondamentaux, particuliers et d'autosuffisance des hommes, des femmes et des enfants des Premières Nations	Pourcentage de collectivités et d'organisations qui exécutent leurs programmes selon des approches ^a axées sur les collectivités	Augmentation d'une année à l'autre d'ici le 31 mars 2017	Aide au revenu — Prestation améliorée des services 2016-2017 : 34 % 2015-2016 : 32 % 2014-2015 : 29 % Programme de prévention de la violence familiale 2016-2017 : non disponible ^b 2015-2016 : sans objet ^c 2014-2015 : sans objet ^c

^a Les approches axées sur les collectivités sont des approches qui donnent le contrôle du processus d'élaboration des priorités aux collectivités, conformément aux conditions du programme.

^b Compte tenu des échéanciers relatifs à la production des rapports des partenaires externes, ces renseignements deviendront disponibles en mars 2018.

^c AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
1 764 360 798	1 764 360 798	1 880 734 603	1 880 636 118	116 275 320

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (budget de 2016) (+ 71 millions de dollars), le Programme de prévention de la violence familiale (budget de 2016) (+ 4,8 millions de dollars) et le principe Jordan (+ 1,2 million de dollars). Cette augmentation reflète aussi la réaffectation des ressources pour répondre à la demande accrue pour des services et des programmes de développement social (+ 39,7 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
147	150	3

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 2.2 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Programme 2.3 : Affaires individuelles des Premières Nations

Description

Ce programme contribue à assurer la gérance, par le fédéral, des responsabilités législatives et administratives du gouvernement fédéral liées à l'inscription, à l'appartenance, aux certificats de statut et aux successions. Les résultats, qui sont atteints au moyen de services directs auprès des clients et de partenariats avec les Premières Nations, consistent à déterminer l'admissibilité à l'inscription conformément à la Loi sur les Indiens, à délivrer les preuves d'inscription, comme le certificat sécurisé de statut indien, et à administrer les successions sous le régime de la Loi sur les Indiens. Grâce à la prestation de services centrée sur le client, la saine administration des affaires individuelles contribue au bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations.

Résultats

En 2016-2017, le Ministère a continué d'inscrire des personnes ayant droit au statut d'Indien. En date du 31 mars 2017, on dénombrait au total 974 213 Indiens inscrits, dont 38 730 avaient été inscrits en application de la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens en 2011. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'Accord pour la reconnaissance de la bande de la Première Nation Qalipu Mi'kmaq, le Ministère et la Fédération des Indiens de Terre-Neuve ont achevé le processus d'inscription en janvier 2017, qui incluait l'examen de 100 074 demandes d'inscription. Toutes les demandes ont été traitées en conformité avec la norme de services.

Le Ministère a investi d'importantes ressources jusqu'ici pour simplifier le processus de demande de certificat sécurisé de statut indien et continuera d'analyser et de trouver des façons de rendre le certificat sécurisé plus accessible. Le pourcentage d'Indiens inscrits ayant un certificat sécurisé actif a atteint 19 % en 2016-2017. Pour atteindre la cible de 80 % d'ici le 31 mars 2020, le

Ministère multipliera les communications relatives aux avantages rattachés à la possession d'un certificat sécurisé, aux caractéristiques de sécurité ainsi qu'à d'autres aspects positifs de la carte. Ces efforts devraient générer une demande accrue pour le certificat sécurisé de statut indien, alors qu'un plus grand nombre de clients préféreront le certificat sécurisé au certificat de statut indien en papier plastifié.

Le Ministère multipliera aussi les efforts dans le but de créer un modèle de prestation de services sans écueil, axé sur la clientèle pour ce qui est des certificats sécurisés. AANC s'est préparé à la mise en œuvre d'un formulaire de demande simplifiée, en 2017-2018, qui remplacera les nombreux formulaires distincts; le nombre de documents requis sera aussi réduit et harmonisé avec les exigences aux fins de l'inscription. Ces changements devraient avoir été entièrement apportés d'ici avril 2021.

AANC continuera d'investir dans les technologies d'information, par exemple, dans le développement du Système d'inscription des Indiens et du Système de rapports sur les successions et la formation du personnel, afin d'appuyer

la modernisation de la prestation des services et d'accroître la capacité du Ministère de réduire l'inventaire des demandes d'inscription à l'intérieur d'un délai raisonnable.

En vertu du paragraphe 43(a) de la Loi sur les Indiens, le Ministère doit s'acquitter de certaines responsabilités relatives à la nomination des exécuteurs et des administrateurs de testaments et de successions. En 2016-2017, le Ministère a géré 4 776 dossiers de succession pour des membres des Premières Nations décédés qui résidaient ordinairement dans une réserve; dans 68 % de ces cas, des administrateurs non ministériels ont été nommés. Au 31 mars 2017, on dénombrait 3 725 dossiers de succession actifs. Le Ministère a aussi produit des communications ciblées et entrepris des activités d'éducation pour sensibiliser les personnes et les collectivités des Premières Nations à la question de la gestion de succession. En plus de tenir des séances d'information dans les collectivités des Premières Nations et de distribuer diverses publications, AANC a établi un partenariat avec l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones en vue d'appuyer la capacité d'administration des successions.

En 2016-2017, le Ministère a examiné 1 500 dossiers de succession comportant des réclamations au titre du Processus d'évaluation indépendant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et a collaboré avec les bénéficiaires des successions, les collectivités et d'autres intervenants pour nommer des administrateurs dans le cas des successions exigeant une représentation pour les besoins du processus d'évaluation indépendant.

En 2016-2017, le programme d'inscription et d'appartenance a fait l'objet d'une Évaluation des risques du système en cours d'élaboration pour le projet de l'Unité intégrée de l'inscription et de la certification sécurisées. Le Ministère a répondu aux recommandations demandant une clarté accrue sur les résultats unitaires et la portée, et des approches ont été mises de l'avant pour régler les problèmes cernés par rapport aux ressources, pour répondre au besoin d'une meilleure documentation de projet et d'un plan de gouvernance des données.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les demandeurs admissibles et volontaires sont inscrits en qualité d'Indiens inscrits	Pourcentage de demandes d'inscriptions complètes pour lesquelles une décision a été rendue	80 % d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : 84 % 2015-2016 : sans objet ^a 2014-2015 : sans objet ^a
Les Indiens inscrits peuvent démontrer qu'ils sont admissibles aux programmes, aux services et aux avantages auxquels ils ont droit	Pourcentage d'Indiens inscrits avec un certificat sécurisé de statut indien actif	80 % d'ici le 31 mars 2020	2016-2017 : 19 % 2015-2016 : 17 % 2014-2015 : sans objet ^a

^a AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
28 911 620	28 911 620	33 513 434	32 933 548	4 021 928

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les ressources additionnelles réaffectées à l'interne pour les activités d'inscription, comme le processus d'inscription de la bande de la Première Nation Qalipu Mi'kmaq, et le développement du Système d'inscription des Indiens et du Système de rapports sur les successions ainsi que les activités de gestion des successions.

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
254	258	4

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 2.3 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Programme 2.4 : Résolution des questions des pensionnats

Description

Ce programme soutient un règlement juste et durable en lien avec les séquelles laissées par les pensionnats indiens par l'entremise de la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), un règlement multipartite négocié et placé sous la surveillance des tribunaux. Le programme soutient la résolution des demandes d'indemnisation pour des sévices dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant (PEI) et fait la promotion de la réconciliation avec les anciens élèves, leurs familles et leurs collectivités et les autres Canadiens. Outre les obligations légales auxquelles est tenu AANC en vertu de la CRRPI, le Ministère encourage la réconciliation entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones, de même qu'entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Résultats

La mise en œuvre réussie de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la Convention de règlement) relève d'AANC et du Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens (Secrétariat d'adjudication) indépendant.

AANC appuie le mandat de la ministre de travailler à la réconciliation par la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. Conformément à la déclaration effectuée par le premier ministre en décembre 2016, le Ministère se prépare à transférer 10 millions de dollars au Centre national pour la vérité et réconciliation, comme le recommandait l'appel à l'action 78.

En 2016-2017, AANC a assisté à 268 premières audiences, soit 113 % des prévisions révisées du Secrétariat d'adjudication qui en prévoyait 238. Le nombre d'audiences prévu (278 audiences) a été révisé à la baisse par le Secrétariat d'adjudication

qui s'est fondé sur des hypothèses de traitement des demandes admises non entendues/non réglées. Par ailleurs, en 2016-2017, 89 % (976 de 1 092) des paiements au titre du Processus d'évaluation indépendant ont été traités à l'intérieur de la norme de service (20 jours civils après l'expiration de la période d'appel, dans 85 % des cas), soit 4 % de plus que la cible de 85 % fixée pour 2016-2017.

Le Secrétariat d'adjudication a réalisé des progrès considérables en réussissant à réintégrer des demandes en suspens à la filière normale du PEI. En effet, 501 demandeurs dont on avait perdu la trace ont été retracés et leurs demandes ont été réactivées. Par ailleurs, 436 autres demandes renvoyées au processus de règlement des dossiers incomplets ont été retournés à la filière normale du PEI ou à une autre approche ciblée et 249 réclamations successorales ont cheminé jusqu'au règlement.

AANC a également continué de travailler avec Santé Canada pour s'assurer que des services de soutien émotionnel et en santé mentale adaptés en fonction de la demande aient été fournis à chacune des phases de la Convention de règlement. Ces ressources comprennent la Ligne d'écoute nationale —pensionnaires indiens, qui offre des services de soutien essentiels et adaptés sur le plan

culturel dans toutes les régions du pays, y compris dans de nombreuses régions isolées où les options de rechange en matière de services sont très limitées. Ces services contribuent à atténuer les risques pour la santé, comme ceux liés aux toxicomanies, à la dépression, au suicide et à la violence familiale, découlant du traumatisme vécu par cette population.

Le Secrétariat d'adjudication a travaillé avec les demandeurs, les parties à la Convention de règlement et d'autres intervenants pour régler 2 142 demandes cette année, portant le total à 36 725 (96,4 % de l'ensemble des demandes) depuis le début du processus. Au cours de l'année, 1 641 décisions du Processus d'évaluation indépendant ont été rendues par les adjudicateurs, y compris des décisions complètes et des demandes de rejet; en outre, 133 demandes ont été réglées par règlement négocié et 368 demandes ont été retirées par le demandeur ou jugées non admissibles au processus.

En 2016-2017, AANC et le Secrétariat d'adjudication ont axé leurs efforts sur la préparation en vue d'une cessation graduelle et responsable des activités, à mesure que seront réglées les quelques demandes en instance. Le Secrétariat d'adjudication a amorcé l'élaboration de la Stratégie d'achèvement de l'adjudicateur en chef en vue de la soumettre aux tribunaux et du rapport final sur le Processus d'évaluation indépendant, pour le Comité de surveillance, en plus d'amorcer les travaux en vue de produire un rapport administratif final.

En 2016-2017, AANC a achevé une étude pour examiner la qualité des pratiques utilisées par le Ministère pour s'acquitter de son rôle de fiduciaire pour ce qui est de la mise en œuvre et de l'attribution des crédits personnels qui pourraient être utilisés pour une gamme élargie de programmes et de services éducatifs. Plusieurs problèmes ont été cernés par rapport à l'utilisation de ces crédits par les bénéficiaires du paiement d'expérience commune, notamment les suivants : des échéances serrées qui ont limité l'efficacité de la planification; un public cible vieillissant et transitoire; des coordonnées désuètes et un processus de demande et d'échange complexe. AANC s'est ajusté à ces difficultés et à d'autres en se dotant d'une stratégie proactive pour mobiliser les organismes communautaires des Premières Nations et des Inuits, obtenir des coordonnées à jour et soutenir les bénéficiaires éventuelles.

Le programme de contribution du Processus d'évaluation indépendant collectif administré par le Secrétariat d'adjudication fait la promotion de la guérison et de la réconciliation auprès des anciens pensionnaires, leur famille et leur collectivité. En 2016-2017, 11 groupes, variant de 3 à 62 membres, ont obtenu du financement pour tenir des activités de guérison et de réconciliation comme des pow-wow, des cercles de guérison, des cérémonies et d'autres activités. À la suite d'une demande de proposition, 20 groupes représentant 285 demandeurs recevront du financement en 2017-2018.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le Canada honore ses obligations découlant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens	Les tribunaux déterminent que le Canada s'est acquitté de façon satisfaisante de ses obligations découlant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens	Les documents des tribunaux publiés confirment que le Canada s'est acquitté de ses obligations découlant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens d'ici le 31 mars 2020	2016-2017 : en cours. Cet indicateur demeurera en place jusqu'à ce que les tribunaux confirment que le Canada a rempli l'ensemble des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (ce qui est prévu en 2020). 2015-2016 : sans objet ^a 2014-2015 : sans objet ^a

^a AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
165 991 965	165 991 965	220 255 708	168 268 485	2 276 520

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour la mise en œuvre continue de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, compensés par le report des paiements de règlement au titre du Processus d'évaluation indépendant et du financement pour la mise en œuvre continue de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
40	333	293

La différence entre les équivalents temps plein prévus et réels reflète principalement le financement supplémentaire prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses pour la mise en œuvre continue de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Le calendrier d'achèvement du Processus d'évaluation indépendant avait été prolongé en réponse à l'afflux de milliers de demandes non prévues reçues dans les mois précédant l'échéance de présentation des demandes et des niveaux de complexité imprévisibles. Ainsi, les crédits salariaux ont été reportés aux exercices futurs non financés. La différence entre les équivalents temps pleins réels et prévus reflète une augmentation de la charge de travail et une prolongation des échéanciers requis pour traiter et régler ces demandes. En 2015-2016, le nombre réel d'équivalents temps plein a diminué de 449, car le volume total des demandes a diminué d'une année à l'autre. Les chiffres réels pour 2016-2017 sont de 186 équivalents temps plein pour le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens et 147,5 pour la Direction générale des ententes sur le règlement.

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 2.4 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Résultat stratégique : Les terres et l'économie

Participation entière des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits à l'économie

Programme 3.1 : Entrepreneuriat autochtone

Description

Ce programme soutient et renforce la viabilité à long terme des entreprises autochtones, la participation accrue des Autochtones à l'économie et l'amélioration de la prospérité économique des peuples autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones oriente ce programme, qui aide à la création et à la croissance d'entreprises autochtones viables grâce à un meilleur accès au capital, aux capacités, aux réseaux, aux services d'expansion des entreprises et aux possibilités d'affaires.

Résultats

Le transfert de la responsabilité du Programme de financement des entreprises autochtones d'AANC à l'Association nationale des sociétés autochtones de financement amorcé en 2014-2015 continue d'être couronné de succès. Les accords de financement biannuels récemment conclus entre AANC et l'Association (2015-2017) ont démontré la capacité de l'Association de gérer de manière efficace les programmes améliorés à l'appui des institutions financières autochtones et du développement des entreprises autochtones. En 2015-2016, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, les institutions financières autochtones ont prêté 108,5 millions de dollars, soutenu 1 364 entreprises tout en créant plus de 4 400 emplois et en contribuant à environ 391 millions de dollars du produit intérieur brut. La cible de 2 % des entreprises autochtones créées ou élargies a été atteinte, avec une augmentation de 6 % en 2015-2016. L'Association a mis sur pied un Comité de gestion de l'information pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de rapport exhaustif afin de faciliter de manière plus efficace la collecte des données appropriées sur le rendement.

L'Association a nommé de nouveaux cadres qui ont une bonne compréhension des besoins des entrepreneurs, qui sont capables de créer et de favoriser un environnement d'affaires adéquat et qui ont l'esprit d'initiative nécessaire pour offrir un soutien à valeur ajoutée au réseau des institutions financières autochtones.

La Stratégie de développement économique des Métis d'une durée de cinq ans annoncée dans le budget de 2016 est une initiative stratégique novatrice qui a contribué à appuyer la diversification et l'amélioration des secteurs d'activités des institutions financières autochtones. Grâce à cette initiative, AANC a attribué 5 millions de dollars, au total, en 2016-2017 à huit organisations métisses et à des sociétés d'investissement pour ce qui suit : mettre sur pied et doter de capitaux la première société d'investissement métisse en Colombie-Britannique; réinjecter des capitaux dans trois sociétés d'investissement de Métis de la région des Prairies; réinvestir et élargir le portefeuille de prêts du Metis Voyageur Development Fund en plus d'aider le Ralliement national des Métis à élaborer une politique de développement économique globale.

AANC continue d'appuyer la participation des Autochtones dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, des provinces, Irving Shipbuilding, Seaspan et des partenaires autochtones pour élaborer des cadres et des stratégies. De 2011 à 2016, plus de 17 millions de dollars ont été attribués sous forme de subventions et de contributions et ont permis de fournir des occasions d'emploi et de formation pour les entreprises autochtones.

Le processus d'approvisionnement fédéral est un mécanisme clé pour soutenir l'entrepreneuriat autochtone. Les chiffres de 2014, publiés en 2016, indiquent que les marchés publics du fédéral attribués à des entreprises autochtones dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones ont atteint plus de 227 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 127 % par rapport à 2013. Les fournisseurs de services de santé du ministère de la Défense nationale ont aussi accordé un nouveau marché, qui comportait une composante relative à la participation autochtone d'une valeur de 5,4 millions de dollars sur quatre ans.

Pour appuyer une participation accrue des Autochtones dans les secteurs public et privé, AANC a financé 23 projets totalisant 6 327 025 dollars en 2016-2017. Ces projets étaient axés sur des partenariats stratégiques en matière de développement économique et d'affaires (c.-à-d. la Stratégie nationale de développement économique avec le Conseil canadien pour le commerce autochtone et l'Assemblée des Premières Nations).

AANC a aussi appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le tourisme autochtone de l'Association touristique autochtone du Canada, « la voie à suivre » qui contribuera à créer 50 entreprises touristiques autochtones prêtes à l'exportation, 7 000 emplois et une contribution additionnelle de 300 millions de dollars au produit intérieur brut du Canada.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des entreprises autochtones viables sont créées ou agrandies	Pourcentage d'entreprises autochtones créées ou agrandies grâce au soutien des institutions financières autochtones	Augmentation annuelle moyenne de 2 % sur cinq ans (de 2012 à 2016) d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : non disponible ^a 2015-2016 : 6 % ^b 2014-2015 : non disponible ^c

^a Le résultat est basé sur les données reçues des institutions financières autochtones publiées durant l'automne suivant l'année fiscale. Il en résulte un délai d'un an avant la publication des résultats.

^b Ce calcul est fondé sur une augmentation à 1 364 entreprises, par rapport à 1 290 l'année précédente.

^c AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
42 636 070	42 636 070	47 873 223	47 172 438	4 536 368

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour soutenir le développement économique de la Nation métisse (budget de 2016) (+ 5 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
35	29	(6)

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 3.1 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Programme 3.2 : Développement économique des communautés

Description

Ce programme fait la promotion des conditions qui contribueront à améliorer le développement économique des collectivités et la prospérité des peuples autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones et sa vision intitulée « Améliorer la valeur des actifs autochtones » orientent ce programme, qui fait la promotion d'une autosuffisance et d'une participation accrues aux circuits économiques ainsi que du bien-être communautaire. Pour ce faire, les institutions et les Premières Nations bénéficient d'un soutien pour la gestion des terres et de l'environnement de même que pour leur développement économique.

Résultats

Dans le budget de 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir des fonds publics pour soutenir le développement et l'infrastructure économiques des Autochtones dans les réserves. AANC a effectué des investissements dans les secteurs du développement économique, des ajouts aux réserves, de la planification de l'utilisation des terres, de la gestion des terres et environnementale et de la facilitation de la préparation des entreprises et des collectivités. Ces investissements ont contribué à mettre en place des conditions propices à la poursuite de la prospérité à long terme et du développement durable des collectivités autochtones.

En 2016-2017, AANC a attribué plus de 50 millions de dollars directement à des collectivités des Premières Nations et des Inuits afin qu'elles améliorent la prestation de leurs services de développement économique ainsi que leur capacité de gestion des terres et de l'environnement, tout en appuyant les activités qui font la promotion du développement économique. Des investissements ciblés ont été utilisés pour renforcer les capacités communautaires par le truchement d'institutions comme le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones.

Au 31 mars 2017, le Régime de gestion des terres des Premières Nations comptait 100 Premières Nations actives (62 à la phase opérationnelle et 38 à la phase de développement), y compris 10 nouvelles nations dont la participation au régime a été approuvée

en 2016-2017. Les Premières Nations qui se trouvent à la phase opérationnelle peuvent répondre plus rapidement et efficacement que celles dont les réserves demeurent assujetties à la Loi sur les Indiens, ce qui pourrait accroître le potentiel de développement économique et d'investissement du secteur privé dans les réserves.

En 2016-2017, 131 autres Premières Nations ont mené leurs activités dans le cadre du Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve. Douze Premières Nations ont reçu une attestation en gestion des terres et de l'environnement, appuyant

Au total, 70 ajouts aux réserves ont été achevés en 2016-2017, soit deux fois plus que ce qui avait été prévu. Cela représente la mise à la disposition des Premières Nations d'une superficie additionnelle de 65 784 acres de terre.

la formation, le développement des capacités et la préparation communautaire pour les transitions vers d'autres occasions sectorielles d'autonomie gouvernementale hors de la portée de la Loi sur les Indiens.

AANC a fait progresser le processus d'ajout aux réserves par l'achèvement d'une trousse d'outils et en offrant quatre séances de formation avec des Premières Nations en janvier et en mars 2017. Par ailleurs, deux séances de

mobilisation des intervenants externes ont été tenues dans le but de déterminer les occasions et de mettre en place des processus et des outils additionnels pour continuer d'améliorer le processus d'ajout aux réserves.

Une nouvelle initiative de planification de l'utilisation des terres a été entreprise en 2016-2017, à l'aide en partie des fonds prévus dans le budget de 2016. Au total, 30 Premières Nations se sont inscrites et ont amorcé l'élaboration de leur plan d'utilisation des terres dans le cadre de cette nouvelle initiative. Pour leur venir en aide, des séances d'information et de formation ont été tenues à la grandeur du pays et l'on a produit une trousse d'outils sur la planification de l'utilisation des terres. Un nouveau programme reconnu en planification d'utilisation des terres, arpentage et cartographie est en cours d'élaboration par le Tulo Centre, en partenariat avec Thompson Rivers University. L'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones et Ressources naturelles Canada collaborent avec AANC à cette initiative.

AANC a aidé des Premières Nations de partout au Canada à établir des partenariats avec le secteur privé et à rechercher les petites et grandes occasions de développement économique dans le cadre du Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques. En 2016-2017, AANC a investi environ 34,5 millions de dollars dans 32 projets de valeur supérieure à 250 000 de dollars. Pour chaque dollar investi par AANC, plus de trois dollars de contrepartie ont été obtenus du secteur privé et d'autres sources que le Ministère. Ces investissements contribuent à la réalisation des engagements décrits dans la lettre de mandat, en augmentant le revenu des collectivités et en créant des emplois pour les peuples autochtones.

Les activités d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières sur les terres des Premières Nations ont généré des recettes de 59,6 millions de dollars pour Pétrole et gaz des Indiens du Canada, qui représente les Premières Nations. Bien qu'AANC ait préparé l'ébauche d'un règlement sur le pétrole et le gaz des Indiens, les préoccupations soulevées par les Premières Nations pendant le processus de consultation ont donné lieu à un dialogue additionnel et à l'apport de révisions à la proposition.

Le financement de base a été versé à la Fondation de l'art inuit et continuera de l'être chaque année. La Fondation défend les intérêts des artistes inuits à la grandeur de l'Inuit Nunangat et dans le Sud, fournit du soutien aux artistes inuits sous forme d'activités de perfectionnement professionnel et a multiplié les efforts pour assumer la responsabilité entière de l'administration du programme de l'étiquette de l'igloo. Les activités de la Fondation favorisent le développement économique des Inuits.

En vertu de l'article 67 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, AANC doit examiner les projets dans les réserves afin de déterminer s'ils sont susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. En 2016-2017, AANC a examiné 1 457 projets afin de déterminer leurs effets environnementaux; il a été conclu qu'aucun des projets n'était susceptible d'avoir des effets environnementaux négatifs importants.

Dans les réserves, AANC a appuyé les activités d'évaluation de la contamination et de restauration de 175 sites à priorité élevée. Cet effort a permis de diminuer les risques pour la santé humaine et la sécurité, d'augmenter les terres disponibles à des fins de développement et de réduire le passif fédéral relatif aux sites contaminés.

Une évaluation du Programme des services relatifs aux terres et au développement économique effectuée en 2015-2016 recommandait d'accomplir davantage pour maximiser les efforts déployés dans le cadre de ce programme. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à renforcer les formules de financement actuelles et à préparer une stratégie de développement continu des capacités afin de maximiser l'accès des collectivités au programme. Une mobilisation plus poussée pour le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve se tiendra en 2017-2018. Les séances préalables à la mobilisation de 2016-2017 ont contribué à définir le processus de

mobilisation, les zones de regroupement et à élaborer un guide de discussion. Dans le cadre de ces séances de mobilisation, des systèmes de vote électronique seront utilisés pour permettre aux Premières Nations de faire connaître leurs principales priorités et de répondre aux questions de façon anonyme.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les collectivités inuites et des Premières Nations ont la capacité d'exploiter les possibilités de développement économique	Pourcentage de recettes générées par les bandes par rapport au total des revenus	13 % d'ici le 31 mars 2017 (La moyenne sur cinq ans, de 2008-2009 à 2012-2013, était de 13,1 %)	2016-2017 : non disponible ^a 2015-2016 : 15 % 2014-2015 : sans objet ^b

^a Du fait des calendriers de rapports des vérifications communautaires, on ne disposera pas des données correspondant à cet indicateur avant le milieu de l'exercice.

^b AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
209 574 311	209 574 311	316 283 070	280 792 274	71 217 963

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites contaminés fédéraux (Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux : Phase III et budget de 2016) (+ 47,2 millions de dollars) et le Régime de gestion des terres des Premières Nations (+ 3,9 millions de dollars) ainsi que le financement découlant des réaffectations internes pour des initiatives comme le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (+ 16,5 millions de dollars) et les dépenses accrues liées aux adjudications des tribunaux (+ 7,8 millions de dollars). Ces augmentations sont compensées par le report des activités rattachées à la reconnaissance des droits fonciers issus de traités en Saskatchewan (- 3,0 millions de dollars). Plus particulièrement, une partie du financement fourni pour verser des paiements à la Saskatchewan Association of Rural Municipalities et à la province de la Saskatchewan pour compenser la perte de leur assiette fiscale à la suite du règlement de revendications visant des droits fonciers issus de traités n'est pas requise en 2016-2017, compte tenu des retards dans la remise des terres au statut de réserves; les fonds inutilisés en 2016-2017 ont été reportés à 2017-2018, où ils seront disponibles aux fins prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
439	438	(1)

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 3.2 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Programme 3.3 : Partenariats stratégiques

Description

Ce programme soutient les activités de préparation des collectivités autochtones en vue de participer avec des partenaires à des possibilités économiques, y compris à l'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS), un programme horizontal novateur qui a pour objectif d'harmoniser les efforts fédéraux visant à soutenir la participation des Autochtones à des occasions complexes de développement économique, particulièrement des projets régionaux d'envergure et d'importants projets de mise en valeur des ressources. L'Initiative sur les partenariats stratégiques offre aux partenaires fédéraux un mécanisme permettant de répertorier collectivement les nouvelles possibilités, de cibler les décisions en matière d'investissement et de rationaliser les processus de demande et d'approbation dans le cadre de programmes afin d'appuyer les collectivités autochtones dès les premières étapes des possibilités de développement économique complexes et d'envergure. Ainsi, il est possible d'établir des collaborations plus étroites avec les partenaires non fédéraux, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les collectivités autochtones. Le fait de combler les lacunes des programmes permet aux peuples autochtones de saisir les possibilités liées aux priorités régionales et de participer aux importants projets d'exploitation des ressources, et d'en tirer profit.

Résultats

En 2016-2017, le Ministère a continué d'appuyer les activités de préparation économique des collectivités autochtones par l'entremise de l'Initiative sur les partenariats stratégiques, qui leur permet de saisir les grandes occasions de développement économique. Ces activités comprenaient l'établissement de partenariats et des activités de mobilisation précoce, le renforcement

de la capacité financière des collectivités, la formation et le perfectionnement des compétences et de l'information et des ressources mises à la disposition des collectivités pour les aider à se mobiliser avec des partenaires et des intervenants.

En 2016-2017, le budget de 14,45 millions de dollars de l'Initiative sur les partenariats stratégiques a permis de financer 19 initiatives partout au pays, dans une panoplie de secteurs y compris ceux de l'énergie propre, des mines, de la foresterie, des pêches, de la surveillance et de l'évaluation environnementale et du tourisme. Plus de 40 partenariats ont été créés ou entretenus

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'élan donné par l'Initiative sur les partenariats stratégiques a incité trois ministères fédéraux (AANC, Agence canadienne de développement économique du Nord et Ressources naturelles Canada) et le gouvernement territorial à attribuer des fonds aux collectivités à l'aide d'un mécanisme simplifié dans le cadre d'un accord de contribution unique géré par le gouvernement territorial.

et plus de 213 collectivités ont participé directement ou indirectement à ces projets. Le programme a aussi permis d'amasser plus de 38 millions de dollars additionnels de partenaires fédéraux et non fédéraux. Parmi les 19 initiatives soutenues, 13 ont été mises en œuvre par les bureaux régionaux d'AANC en partenariat avec des ministères provinciaux et fédéraux, et six ont été mises en œuvre par d'autres partenaires fédéraux.

AANC a aussi fourni du soutien pour accroître la participation des Autochtones aux projets d'infrastructure de Westcoast Energy. En outre, grâce à des initiatives de partenariats stratégiques, AANC a investi 15,11 millions de dollars à l'appui de projets axés sur la mobilisation et la sensibilisation, la participation environnementale, l'emploi et la croissance, la restauration de l'habitat halieutique. Ceci a été réalisé en tra-

vaillant par l'intermédiaire du Bureau de gestion des grands projets de Ressources naturelles Canada – Ouest avec Diversification de l'économie de l'Ouest, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et Transports Canada.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des possibilités économiques régionales et les grands projets de ressources touchant les collectivités autochtones sont développés en partenariat avec le secteur privé et le secteur public	Valeur des investissements provenant du gouvernement fédéral et d'autres sources obtenus à l'étape de la préparation des collectivités en vertu de l'Initiative sur les partenariats stratégiques	Rendement de 1:1,5 sur trois ans (pour chaque dollar investi par l'Initiative sur les partenariats stratégiques, un montant de 1,50 \$ est obtenu d'autres sources, y compris le secteur privé et les autres sources du secteur public) d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : 1:≈2,3 2015-2016 : sans objet ^a 2014-2015 : sans objet ^a

^a AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
39 583 926	39 583 926	50 615 612	48 106 479	8 522 553

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement additionnel découlant de réaffectations internes touchant l'initiative du Cercle de feu et l'Initiative sur les partenariats stratégiques (+ 10,9 millions de dollars). Elle est compensée par un report des fonds qui n'ont pas été utilisés en 2016-2017 (- 2,3 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
68	68	0

Programme 3.4 : Infrastructure et capacité

Description

Ce programme accorde du financement et fournit une aide consultative aux collectivités des Premières Nations pour la construction, l'acquisition, l'exploitation et l'entretien des infrastructures communautaires dans les réserves. Ces infrastructures comprennent les systèmes d'approvisionnement en eau potable, les réseaux d'égout et les édifices communautaires. Le programme inclut également du soutien pour l'aide à la gestion des urgences, les projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que du soutien financier et consultatif pour les réseaux d'aqueduc et d'égout, les installations d'enseignement, le logement et les autres infrastructures communautaires comme les routes et les ponts, l'électrification et les édifices communautaires (ces quatre

sous-programmes sont collectivement désignés sous le nom de Programme d'immobilisations et d'entretien). En fin de compte, ce programme permet aux Premières Nations de participer pleinement à l'économie canadienne grâce à la mise en place d'infrastructures qui répondent aux normes établies et aux besoins des collectivités des Premières Nations.

Résultats

Tous les Canadiens ont droit d'avoir accès à de l'eau potable, propre, sûre et fiable. AANC est déterminé à mettre fin aux avis de longue durée concernant la qualité de l'eau potable qui touchent les systèmes publics financés par AANC dans les réserves d'ici la fin de 2021. Le budget de 2016 prévoyait une enveloppe de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans destinés aux collectivités des Premières Nations afin qu'elles améliorent leur infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Ces investissements contribueront également à assurer le fonctionnement et l'entretien de ces installations, en plus de renforcer les capacités des collectivités en améliorant la formation destinée aux exploitants de réseaux d'approvisionnement en eau.

AANC continue de renforcer le développement des capacités et d'améliorer la formation destinée aux exploitants des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées en mettant en œuvre le Programme de formation itinérante. Le pourcentage d'exploitants ayant une certification au niveau correspondant à leur système d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées affiche une légère augmentation par rapport à l'année précédente, respectivement 68 % et 59 %. Ces exploitants certifiés sont mieux outillés pour s'assurer que les systèmes satisfont aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada et au Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées d'Environnement Canada.

AANC investit chaque année en moyenne 146 millions de dollars pour travailler avec les Premières Nations afin d'assurer des logements sécuritaires et abordables dans les réserves partout au Canada. Le budget de 2016 annonçait un investissement additionnel de 416,6 millions de dollars sur deux ans pour répondre aux besoins les plus urgents en matière de logement dans les réserves et pour soutenir les initiatives de développement des capacités et les méthodes novatrices qui ont des retombées positives pour la collectivité tout entière. Les travaux de construction de 993 unités d'habitation ont été achevés et les 2 138 unités restantes font actuellement l'objet de travaux de construction, de raccordement aux services publics, de rénovation et d'ajouts. Ces initiatives amélioreront les conditions de logement de milliers de familles des Premières Nations et les travaux de construction additionnels qui suivront cibleront les collectivités qui ont des besoins impérieux en matière de logement.

Une évaluation du Programme de logement dans les réserves réalisée en 2016-2017 a révélé que les conditions de logement n'avaient connu que des améliorations limitées et qu'il fallait fournir plus de soutien aux fins du développement des capacités et de la gouvernance à long terme, et prévoir une aide continue pour les travaux de construction et de réparation. En réponse à l'évaluation, AANC, avec l'aide de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, procède à la mobilisation des Premières Nations et des partenaires afin de solliciter leur point de vue sur la réforme des programmes de logement dans les réserves dans le but d'élaborer une approche efficace à long terme. Par ailleurs, le Ministère étudie des options en ce qui concerne la flexibilité du financement.

AANC continue de chercher de nouvelles méthodes pour la gestion, le financement et la mise en place d'actifs financés par le Ministère dans les réserves. Pour ce faire, il travaille notamment avec les bureaux régionaux pour mettre en œuvre une stratégie nationale d'électrification pour les collectivités des Premières Nations actuellement non raccordées au réseau, en plus de travailler avec certaines Premières Nations pour améliorer l'efficacité des investissements, par exemple en regroupant les projets scolaires dans le Nord du Manitoba, de l'Alberta et de l'Ontario.

En 2016-2017, AANC a continué de travailler en collaboration avec les Premières Nations pour améliorer l'infrastructure de leur collectivité. Grâce au financement existant et aux investissements prévus dans le budget de 2016 destinés à l'infrastructure financée par AANC, les cibles d'inspection des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, des routes, des ponts, et d'autres éléments de l'infrastructure communautaire opérationnelle qui devait demeurer opérationnelle pendant leur cycle de vie ont été atteintes à l'avance. Les résultats relatifs aux écoles qui devaient demeurer opérationnelles pendant la durée complète de leur cycle de vie sont légèrement inférieurs aux niveaux de référence de 2015. Afin de s'assurer que les

En 2016-2017, 274,6 millions de dollars de financement ciblé ont été octroyés à l'appui de 241 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Depuis novembre 2015, en collaboration avec des Premières Nations, AANC a réussi à mettre fin à 20 avis de longue durée concernant la qualité de l'eau potable dans des réserves et a investi dans des mesures permettant de réduire la probabilité d'émissions d'avis de longue durée concernant la qualité de l'eau potable dans les mêmes collectivités.

écoles demeurent opérationnelles, des projets ont été approuvés et sont en cours. Pour la plupart, ces projets sont actuellement rendus à l'étape de l'étude de faisabilité ou de conception. Les résultats continueront de s'améliorer à mesure que ces projets s'achèveront et il semble qu'on sera capable d'atteindre la cible de rendement indiquée ci-dessous d'ici mars 2019.

Une vérification de suivi de l'infrastructure dans les réserves, approuvée en mars 2017 (la vérification initiale a été achevée en 2014-2015), se penchait sur la pertinence et l'efficacité du Programme d'immobilisations et d'entretien, en mettant l'accent particulièrement sur le financement accru découlant du budget de 2016. Pour répondre aux recommandations de la vérification,

L'initiative de gestion des déchets des Premières Nations a permis de financer 136 projets déployés dans environ 247 collectivités, pour un total de 14,1 millions de dollars. Ces projets comprenaient notamment des initiatives visant à élaborer des plans de gestion des déchets solides, le détournement et le recyclage des déchets et la construction d'infrastructures de gestion des déchets, ainsi que des programmes de formation pour développer les capacités de gestion des déchets.

AANC utilise la transition vers un nouveau Cadre ministériel des résultats pour améliorer la fonction d'établissement de rapports sur le rendement, et collabore avec des partenaires pour simplifier et améliorer les méthodes de collecte de données et soutenir l'intégration de l'information financière et relative aux projets dans les différents systèmes utilisés par AANC.

L'année 2016-2017 est la première année du Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, qui fait fond sur les réussites antérieures du Programme d'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre de ce programme, quatre ateliers régionaux ont été tenus au Canada pour discuter des projets antérieurs, de nouvelles occasions de financement ainsi que pour déterminer les priorités régionales en matière d'adaptation. Au total, 123 participants de 91 collectivités des Premières Nations ont participé à ces ateliers. Le programme a aussi

permis de distribuer du financement à l'appui de six projets d'évaluation des risques et des mesures d'adaptation dans 17 collectivités des Premières Nations, et incidemment, d'atteindre son objectif de six projets sur huit en 2016-2017. En outre, les travaux ont été amorcés dans le but de mettre au point trois outils conçus pour aider les Premières Nations à cerner et à atténuer les risques liés aux effets des changements climatiques sur l'infrastructure et la gestion des urgences.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les collectivités des Premières Nations ont des infrastructures qui protègent la santé et la sécurité de leurs membres	Pourcentage des infrastructures financées par AANC et inspectées qui demeurent opérationnelles pendant leur durée de vie	D'ici le 31 mars 2019 : 70 % dans le cas des écoles par rapport à une valeur de référence de 59 % pour 2015 74 % dans le cas des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées par rapport à une valeur de référence de 74 % pour 2015 63 % dans le cas des routes et des ponts par rapport à une valeur de référence de 63 % pour 2015 44 % pour les autres infrastructures communautaires par rapport à une valeur de référence de 44 % pour 2015	Écoles 2016-2017 : 58 % 2015-2016 : 55 % 2014-2015 : sans objet ^a Eau et traitement des eaux usées 2016-2017 : 82 % 2015-2016 : 77 % 2014-2015 : sans objet ^a Routes et ponts 2016-2017 : 68 % 2015-2016 : 66 % 2014-2015 : sans objet ^a Autres infrastructures communautaires 2016-2017 : 48 % 2015-2016 : 44 % 2014-2015 : sans objet ^a
	Pourcentage des systèmes de distribution d'eau potable dans les réserves des Premières Nations financés par AANC qui satisfont aux normes prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada	87 % d'ici le 31 mars 2019 (Valeur de référence de 2011 : 46 %)	2016-2017 : 92 % 2015-2016 : 92 % 2014-2015 : sans objet ^a
	Pourcentage des réserves des Premières Nations dotées de systèmes de traitement des eaux usées financés par AANC et qui produisent de l'eau traitée qui satisfait aux lignes directrices et aux règlements relatifs à la qualité des effluents	70 % d'ici le 31 mars 2019 (Valeur de référence de 2012 : 68 %)	2016-2017 : 75 % 2015-2016 : 80 % 2014-2015 : sans objet ^a

^a AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
1 212 699 364	1 212 699 364	1 895 903 208	1 893 671 648	680 972 284

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour l'infrastructure des Premières Nations (budget de 2016), y compris pour ce qui est de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées, de l'infrastructure d'éducation, du logement dans les réserves, de l'infrastructure communautaire, des installations culturelles et récréatives et de l'infrastructure de gestion des déchets (+ 747,6 millions de dollars) pour rembourser les fournisseurs de services de gestion des urgences pour les activités d'intervention dans les réserves et de rétablissement (+ 56,4 millions de dollars); pour l'Opération retour au foyer : assainissement et règlement relatifs à l'inondation de la région d'Interlake au Manitoba (+ 22,7 millions de dollars); pour le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations (budget de 2016) (+ 3,2 millions de dollars). Cette augmentation est compensée principalement par des réaffectations des fonds à d'autres priorités ministérielles et les transferts prévus vers d'autres ministères gouvernementaux, ou en provenance de ceux-ci, pour des priorités communes (- 149 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
189	363	174

La différence entre les équivalents temps plein prévus et réels reflète principalement le financement supplémentaire prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses pour l'infrastructure des Premières Nations dans le budget de 2016.

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 3.4 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Programme 3.5 : Participation des Autochtones vivant en milieu urbain

Description

Ce programme favorise la participation à l'économie des Autochtones vivant en milieu urbain et de leurs collectivités. Il comporte deux volets : le Développement des capacités communautaires et les Partenariats urbains. Le volet Développement des capacités communautaires accorde du financement aux organismes communautaires autochtones en milieu urbain en vue d'offrir des programmes et des services conçus pour éliminer les obstacles et favoriser des partenariats novateurs. Le volet Partenariats urbains comprend une composante planification et une composante mise en œuvre. La composante planification soutient les collectivités par l'entremise d'une participation multipartite (secteur privé, municipalités, groupes autochtones) à la conception et à l'élaboration de plans stratégiques régionaux et à la détermination des priorités communautaires. Ces plans sont ensuite communiqués à l'Association nationale des centres d'amitié, qui, en retour, met en œuvre les priorités dans le cadre de projets communautaires.

Résultats

La réduction de l'écart socioéconomique entre les Autochtones canadiens et les non-Autochtones canadiens vivant en milieu urbain demeure l'une des principales priorités d'AANC et du gouvernement du Canada. Même si la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain a pris fin le 31 mars 2017, des investissements considérables continueront d'être effectués dans ce domaine par le biais de nouveaux Programmes urbains pour les peuples autochtones (voir l'encadré ci-dessous).

Conformément au budget de 2016, le Ministère a mis en œuvre un processus de mobilisation complet auprès des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin d'examiner la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et de déterminer de quelle façon les programmes pourraient être mieux adaptés aux besoins des peuples autochtones vivant en milieu urbain. Les activités comprenaient : 21 tables rondes partout au Canada, auxquelles ont participé 362 Autochtones vivant en milieu urbain; 1 299 réponses à un sondage en ligne; 30 présentations écrites et deux assemblées publiques locales. Les commentaires colligés, ainsi que les leçons tirées des récentes évaluations et vérifications et d'autres considérations ont mené à la mise sur pied de programmes urbains pour les peuples autochtones ainsi qu'à l'élaboration d'options stratégiques.

Le budget de 2017 propose des investissements de l'ordre de 118,5 millions de dollars sur cinq ans dans les programmes urbains pour les peuples autochtones. Combinée au financement continu existant du Ministère, une somme totale de 53 millions de dollars par année aidera les organismes de prestation de services autochtones et non autochtones locaux à fournir des programmes holistiques et adaptés sur le plan culturel.

En 2016-2017, AANC a continué d'appuyer l'Association nationale des Centres d'amitié pour l'administration des programmes de Développement des capacités communautaires et Partenariats urbains. L'Association nationale des Centres d'amitié a octroyé du financement à 129 organismes autochtones en milieu urbain partout au Canada et 192 initiatives ont pu profiter du financement rattaché à des projets dans le cadre du programme des Partenariats urbains. Les visées des projets financés varient, mais tous les partenaires unissent leurs efforts pour améliorer l'employabilité des Autochtones vivant en milieu urbain. Ces efforts étaient notamment axés sur les obstacles sociaux plus généraux et fondamentaux à la participation économique, notamment en offrant des places en garderie, en facilitant la résolution des problèmes liés au transport et en offrant de la formation sur les compétences de base (p. ex. littératie, numératie et littératie financière).

AANC a aussi continué de coordonner et de faciliter les partenariats et d'améliorer la collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux, les ministères fédéraux, les organismes autochtones en milieu urbain et d'autres intervenants clés, en octroyant sa partie du financement destiné au programme Partenariats urbains. Au total, 45 projets ont été financés et appuient des initiatives régionales de planification stratégique, d'établissement de partenariats et de recherche. L'objectif ultime de ce programme est d'accroître la participation des Autochtones vivant en milieu urbain à l'économie.

En 2016-2017, une vérification des programmes de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain^{xii} a permis de cerner des lacunes liées au Cadre de contrôle de gestion, qui ont compromis la capacité des programmes d'atteindre leurs objectifs. Une évaluation intitulée « Rapport final : évaluation de l'incidence de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain » a été réalisée en 2016 et a révélé que la stratégie demeurait pertinente. En revanche, elle a relevé certaines limites quant à la mesure des incidences précoces en raison de problèmes liés à la capacité interne, à la collecte de données et à l'absence de rapports détaillés produits par l'Association nationale des Centres d'amitié. Quoiqu'il en soit, l'évaluation a conclu que l'on peut tenir pour acquis que les retombées sont d'une portée comparable à celle des programmes précédents. En recadrant leurs activités, lorsque cela était possible, les organismes de financement ont continué d'aligner leurs activités de projet précédentes sur les nouveaux objectifs de résultat économique de la stratégie. Les problèmes cernés sont réglés par la mise en œuvre de nouveaux programmes urbains pour les peuples autochtones — une refonte de l'ancienne Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La participation des Autochtones vivant en milieu urbain à l'économie est améliorée par une planification collaborative, la gestion des connaissances et la recherche	Pourcentage des fonds alloués à l'Association nationale des centres d'amitiés investis dans les priorités déterminées dans les plans stratégiques régionaux	100 % d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : non disponible ^a 2015-2016 : sans objet ^b 2014-2015 : sans objet ^b
	Nombre d'Autochtones participant aux programmes et aux services de développement des capacités communautaires	Augmentation d'une année à l'autre (Les données de référence seront établies d'ici le 31 mars 2016)	2016-2017 : non disponible ^a 2015-2016 : sans objet ^b 2014-2015 : sans objet ^b

^a Les données relatives à cet indicateur n'étaient pas disponibles pour la période visée par le rapport; AANC a déplacé cet indicateur pour la période de rapport 2017-2018.

^b AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
29 645 997	29 645 997	49 635 904	49 414 504	19 768 507

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour renouveler la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (budget de 2016).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
13	13	0

Résultat stratégique : Le Nord

Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord

Programme 4.1 : Gouvernance et gens du Nord

Description

Ce programme renforce les collectivités et les gens du Nord par l'entremise des moyens suivants : le transfert aux gouvernements territoriaux de responsabilités à l'égard des terres et des ressources naturelles; la promotion de relations intergouvernementales efficaces avec les gouvernements territoriaux et inuits; la collaboration avec les organismes inuits et le soutien apporté aux commissaires des territoires; la subvention des coûts des aliments nutritifs périssables et des autres biens essentiels dans les collectivités isolées du Nord; le versement de subventions pour les services hospitaliers et médicaux au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest; le travail avec les gouvernements et les organisations des collectivités du Nord en vue de s'attaquer aux risques et aux défis que posent les changements climatiques; la réduction de la dépendance au diesel; et la promotion des intérêts canadiens et du Nord dans le cadre de forums circumpolaires comme le Conseil de l'Arctique, un organisme international. Les Canadiens et les résidents du Nord bénéficieront du fait que les gouvernements territoriaux en viendront à exercer davantage de contrôle sur leurs propres affaires.

Résultats

AANC a contribué à réduire le prix des denrées dans les collectivités nordiques isolées du Canada grâce à la subvention alimentaire versée dans le cadre de Nutrition Nord Canada. Le 1^{er} avril 2016, le Ministère a mis en œuvre un système de points de vente pour démontrer aux résidents du Nord comment et quand la subvention alimentaire du programme Nutrition Nord Canada est appliquée à leurs achats de denrées lorsqu'ils s'approvisionnent chez des détaillants et des fournisseurs nordiques participant au programme. Le 1^{er} octobre 2016, AANC a aussi mis en œuvre des critères d'admissibilité révisés afin d'élargir la portée du programme pour qu'elle comprenne l'ensemble des collectivités nordiques isolées qui n'ont pas accès à du transport de surface toute l'année. Par ailleurs, de mars 2016 à mars 2017, l'indice du Panier de provisions nordique révisé² a diminué légèrement de 0,12 %, comparativement à une diminution de 2,8 % d'avril 2016 à mars 2017 pour ce qui est du panier « d'aliments achetés au magasin » pour lequel Statistique Canada compile des données en utilisant son indice des prix à la consommation, ce qui prêche à penser que le programme continue d'avoir une incidence sur l'abordabilité des denrées périssables et nutritives dans ces collectivités. Afin de faciliter l'échange d'information sur le programme avec le public, des examens de conformité, des données relatives aux envois et des rapports sur les prix ont été publiés sur le site Web du programme. En outre, le Ministère a élaboré une carte interactive qui fournit aux utilisateurs de l'information leur permettant de savoir où les subventions versées dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada sont dépensées, en plus de connaître l'emplacement des 121 collectivités admissibles, leur profil et les données relatives aux aliments.

Dirigé par le Comité consultatif de Nutrition Nord Canada, le processus de mobilisation publique de Nutrition Nord Canada 2016 s'est échelonné de mai à décembre 2016. Plus de 20 visites communautaires ont été effectuées à travers le pays, ainsi que 63 entrevues avec des intervenants clés. Cette initiative a été accompagnée d'un sondage sur papier et électronique auquel 268 personnes ont répondu et d'une campagne dans les médias sociaux. Les principales constatations de l'exercice de mobilisation ont été résumées dans un Rapport final sur ce que nous avons entenduⁱⁱⁱ, qui est utilisé pour éclairer la définition conjointe des options stratégiques avec les intervenants clés qui orienteront les mises à jour à venir du programme et garantiront que le programme Nutrition Nord est plus sensible aux besoins des résidents du Nord, et ce, tout en demeurant durable.

Le 9 juillet 2016, la ministre a annoncé la nomination d'un négociateur en chef du gouvernement fédéral dans le but de reprendre les négociations relatives à une entente de principe pour le transfert des responsabilités en matière de gestion des terres et des ressources au Nunavut, et ces négociations ont été officiellement réamorçées en octobre 2016. Les négociations précédentes sur le transfert avaient été interrompues par les élections fédérales de 2015, ce qui avait mené à l'expiration du mandat de négociation avant la conclusion d'une entente de principe avant le 31 mars 2017. Depuis le renouvellement du mandat en octobre 2016, le calendrier révisé a été fixé à octobre 2019, et le transfert doit être achevé d'ici le 31 mars 2023. AANC a aussi signé un accord de subvention avec Nunavut Tunngavik Incorporated, lequel prévoit le financement de 50 % des coûts rattachés à la participation à ce processus de négociation.

² Le Panier de provisions nordique révisé est un outil utilisé pour estimer le coût hebdomadaire d'un régime alimentaire nutritif d'une famille de quatre personnes vivant dans une collectivité isolée. Le Ministère surveille la tendance annuelle (augmentation/diminution) du Panier de provisions nordique révisé en comparaison à la tendance de l'indice des prix à la consommation du panier de provisions, comme indicateur pour mesurer les gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en œuvre du programme Nutrition Nord Canada.

Le 9 février 2017, le premier ministre et les dirigeants inuits ont signé la Déclaration de l'Inuit Nunangat, qui a créé le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne pour faire avancer les priorités communes entre les Inuits et le gouvernement du Canada. Lors de la rencontre initiale, le président de l'Inuit Tapiriit Kanatami a signifié que la réconciliation était l'une des nombreuses priorités auxquelles ils comptaient s'attarder. AANC a mobilisé 12 parties intéressées en vue de discuter des modifications éventuelles apportées à la Loi sur le Nunavut relativement aux activités de chasse au gibier par les Autochtones à des fins alimentaires.

AANC a mis en œuvre de nouvelles approches à l'égard des changements climatiques et de l'énergie dans le Nord, en se dotant de deux nouveaux programmes. À sa première année, le programme d'adaptation aux changements climatiques et d'énergie propre était axé sur la mobilisation des intervenants par le biais d'une série d'ateliers sur l'adaptation aux changements climatiques, à l'appui de l'élaboration de la Stratégie d'adaptation dans le Nord (un engagement pris dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques). Le programme Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord a permis de financer 24 projets d'énergie propre et de mobiliser directement les collectivités nordiques,

Dans le cadre du projet Sustainable Development Working Group Arctic Remote Energy Network Academy du Conseil de l'Arctique, AANC a tenu une séance de formation sur place dans les Territoires du Nord-Ouest à l'intention des participants autochtones et circumpolaires sur les solutions en matière d'énergies renouvelables. Un atelier sur les enjeux nationaux et circumpolaires en lien avec les initiatives de bien-être mental et de prévention du suicide a aussi été tenu avec le groupe autochtone dans le cadre du projet RISING SUN.

les gouvernements et les organisations sur les enjeux et les priorités liés à l'énergie propre. Ces efforts de mobilisation permettent de réaliser des progrès par rapport à l'objectif qui consiste à mieux comprendre comment soutenir les efforts régionaux et communautaires. Les commentaires recueillis au niveau communautaire sont aussi utilisés pour éclairer l'élaboration d'un plan fédéral et l'établissement d'un calendrier pour le déploiement d'options de rechange novatrices d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique au diesel.

Les travaux multilatéraux menés par l'entremise du Conseil de l'Arctique et les travaux bilatéraux avec les voisins circumpolaires du Canada sur les enjeux prioritaires pour le Nord se sont aussi poursuivis.

L'évaluation de l'aide fournie par AANC aux organismes territoriaux et nordiques a révélé que la participation continue aux travaux du Conseil de l'Arctique est essentielle à la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie d'adaptation dans le Nord et a mis en relief le rôle important de cette tribune pour l'édification de collectivités nordiques saines, sûres, autonomes et prospères. Un exercice de planification stratégique multilatéral dirigé par AANC a permis de clarifier les principes directeurs et les priorités du Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique, en réponse à une recommandation de l'évaluation. En outre, une autre évaluation a révélé le besoin continu qu'AANC subventionne le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut pour qu'ils dispensent les soins de santé destinés aux Indiens et aux Inuits, en plus de faire état de mécanismes robustes en matière de prestation et de responsabilisation. L'évaluation a soulevé les avantages éventuellement rattachés au transfert des responsabilités administratives liées aux subventions aux mécanismes existants qui attribuent du financement aux gouvernements territoriaux.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les gens du Nord exercent un plus grand contrôle sur leurs affaires économiques et politiques	Nombre d'ententes définitives conclues avec les gouvernements territoriaux concernant le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources	Trois d'ici le 31 mars 2020	2016-2017 : 2 ^a 2015-2016 : 2 2014-2015 : 2
L'accès à des aliments nutritifs et périssables dans les collectivités admissibles est renforcé	Tendance annuelle du prix du Panier de provisions nordique révisé	Équivalente ou en deçà de la tendance annuelle (augmentation ou réduction) de l'Indice des prix à la consommation du panier des provisions alimentaires d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : supérieur à la tendance annuelle ^b 2015-2016 : inférieur à la tendance annuelle 2014-2015 : sans objet ^c
Les collectivités, les gouvernements et les organisations du Nord cernent les priorités pour les activités d'adaptation et la réduction de la dépendance au diesel	La planification stratégique pour cerner les priorités dans le Nord est élaborée	Stratégie pour l'adaptation dans le Nord complétée d'ici le 31 mars 2018 Le plan et l'échéancier fédéraux pour la réduction de la dépendance au diesel sont complétés d'ici le 31 mars 2018	2016-2017 : en cours 2015-2016 : sans objet ^c 2014-2015 : sans objet ^c

^a Deux accords de transfert ont été entièrement mis en œuvre dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon; la troisième initiative de transfert des responsabilités au Nunavut se trouve encore à la phase de l'entente de principe.

^b Le prix moyen du Panier de provisions nordique révisé a diminué de 0,12 %, soit un niveau supérieur à la tendance du prix des aliments au Canada dans son ensemble entre avril 2016 et mars 2017.

^c AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
134 894 297	134 894 297	160 333 883	157 628 707	22 734 410

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour élargir le programme Nutrition Nord Canada (budget de 2014 et budget de 2016 (+ 27,8 millions de dollars), pour le programme Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord (budget de 2016) (+ 3,6 millions de dollars), et pour le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations (budget de 2016 + 1,8 million de dollars), compensé par les réaffectations de fonds à d'autres priorités ministérielles et le report des fonds qui n'ont pas été utilisés à l'exercice 2016-2017 (- 9,2 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
62	83	21

La différence entre les équivalents temps plein réels et prévus reflète principalement le financement additionnel prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses (comme mentionné ci-dessus).

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 4.1 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Programme 4.2 : Science et technologies du Nord

Description

Ce programme soutient la recherche scientifique et la technologie dans le Nord par l'entremise de programmes et d'infrastructures afin de veiller à ce que les politiques nationales et internationales sur les principaux enjeux du Nord soient mieux éclairées grâce à une base de connaissances scientifiques. Ce programme met l'accent sur : la recherche et la surveillance des contaminants et de leurs incidences sur l'écosystème et la santé humaine par l'entremise du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord; l'évaluation, la gestion et la diffusion des données et des résultats scientifiques et la transmission d'une expertise afin d'aider à éclairer l'élaboration de politiques publiques et de contrôles internationaux sur certains contaminants; et le soutien de la construction de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique. Les résidents du Nord et l'ensemble des Canadiens tireront avantage d'une base de connaissances qui appuie la santé et le développement durable, ainsi que le positionnement du Canada en tant que chef de file international dans le domaine des sciences et des technologies de l'Arctique.

Résultats

En 2016-2017, AANC a mis à contribution ses données et son expertise pour des initiatives nationales et internationales visant à surveiller, à évaluer, à réduire ou à éliminer les contaminants de sources anthropiques éloignées de l'Arctique qui représentent un risque pour la santé des espèces sauvages et des personnes. Cette participation comprenait notamment le soutien à la préparation du Rapport d'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien : Évaluation de la santé humaine 2017, et les évaluations produites dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique sur les nouveaux produits chimiques préoccupants dans l'Arctique et les effets biologiques des contaminants. Les contributions antérieures et continues du Ministère à la Convention de Minamata sur le mercure ont permis la ratification de la Convention au début du printemps 2017 par le Canada.

Pour faire avancer les sciences et les technologies nordiques, le gouvernement du Canada a approuvé un financement pour la construction de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique et la mise en œuvre d'un programme de sciences et de technologie connexe en mai 2014. La construction du campus s'est amorcée en août 2014 et devrait être achevée pour les célébrations marquant l'inauguration à l'automne 2017, dans le cadre du 150^e anniversaire du Canada. Le campus sera géré par AANC jusqu'à ce que

Dans le cadre des efforts afin de promouvoir une gestion appropriée des données découlant des travaux de recherche et de surveillance dans l'Arctique, AANC a amorcé l'élaboration conjointe des principes et lignes directrices de gestion des données pour la recherche et la surveillance polaires. En collaboration avec les intervenants du Plan de surveillance générale du Nunavut, Savoir polaire Canada et le catalogue de données polaires de l'Université de Waterloo, ce projet fera avancer les connaissances sur les régions polaires, favorisera la sensibilisation publique et appuiera la prise de décisions éclairées. La mise en œuvre s'amorcera en 2017-2018.

En tant que chef de file des technologies vertes dans le Nord, la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique s'est inscrite dans le but de satisfaire à la norme internationalement reconnue LEED. Les ingénieurs d'AANC travaillent de près avec les responsables de la gestion des travaux de construction, les spécialistes de l'approvisionnement et un consultant LEED en vue d'obtenir la Certification Or de la norme LEED. Ces efforts fixeront la barre haute pour les prochains projets de développement durable dans le Nord.

la construction soit achevée en 2017, et, jusqu'au transfert de propriété, le personnel de Savoir polaire Canada continuera de travailler de près avec AANC sur le chemin critique pour la mise en œuvre.

En 2016-2017, la collaboration entre AANC et Savoir polaire Canada a permis l'essor d'approches créatives et novatrices en matière de partenariat, d'intégration communautaire et de résolution de problèmes. Les investissements effectués dans l'infrastructure communautaire bénéfiques pour le campus de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique et pour le reste de la collectivité continueront d'avoir des effets positifs durables sur les relations locales communautaires à Cambridge Bay.

Ces investissements ont permis notamment de rénover des centrales électriques et des usines de traitement des eaux, et de tenir d'autres activités comme celles liées à l'intégration de l'art inuit dans le bâtiment de recherche principal.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La politique nationale et internationale sur la santé et le développement durable dans le Nord est mieux éclairée grâce à une base de connaissances scientifiques	Pourcentage des bases de données du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord servant aux évaluations et aux obligations régionales, nationales et internationales pertinentes sur le plan des politiques en vertu des conventions internationales	80 % d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : 90 % 2015-2016 : 100 % 2014-2015 : 100 %
Le Canada est positionné en tant que chef de file international pour ce qui est des sciences et de la technologie dans l'Arctique	Lancement de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	La station de recherche est opérationnelle d'ici le 1 ^{er} juillet 2017	2016-2017 : dans les délais ^a 2015-2016 : sans objet ^b 2014-2015 : sans objet ^b

^a La Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique devrait devenir opérationnelle dans les délais prévus. La construction du bâtiment d'entretien a été achevée en mars 2017. Enveloppe du bâtiment de recherche principal; les travaux intérieurs sont en cours. Une partie importante des travaux devrait être achevée en août 2017.

^b AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
47 822 067	47 822 067	63 803 749	53 832 299	6 010 232

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (+ 13,3 millions de dollars) et des ressources additionnelles réaffectées à l'interne (+ 3,4 millions de dollars). Ces fonds additionnels sont en partie compensés par le report des activités rattachées à la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (- 10 millions de dollars); ces fonds reportés sont demeurés inutilisés en 2016-2017 et ils ont été reportés à 2017-2018 où ils demeureront disponibles pour les fins prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
37	39	2

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 4.2 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Programme 4.3 : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord

Description

Ce programme met l'accent sur la gestion, le développement durable et la surveillance réglementaire des terres, des eaux, des ressources naturelles et de l'environnement du Nord, sur l'exercice du rôle qui incombe au Ministère à titre de gestionnaire des ressources naturelles du gouvernement du Canada au Nunavut et dans les zones extracôticières du Nord ainsi que sur les responsabilités résiduelles du Ministère à la suite du transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Ce programme comprend : la gestion de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières; le soutien de la gestion durable de l'exploration et de la mise en valeur actives des ressources minérales; le soutien de la saine gestion des sites contaminés et des quelques étendues de terre et d'eau toujours gérés par AANC dans le Nord; l'achèvement du plan d'aménagement du territoire, y compris des zones destinées à la conservation, à la mise en valeur et à d'autres usages. Les résidents du Nord et les Canadiens profiteront des possibilités économiques et du développement durable.

Résultats

En août 2016, il a été proposé au Parlement, par l'entremise du projet de loi C-17, d'apporter des modifications à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. Ces changements répondent à une pétition d'octobre 2015 déposée par trois Premières Nations du Yukon à la suite des modifications apportées à la Loi en 2015. Si elles sont adoptées par le Parlement, elles rempliront les conditions d'un accord daté de mars 2016 pour répondre aux préoccupations de ces Premières Nations.

Le Ministère a amorcé des consultations avec les Premières Nations et les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest sur l'ébauche des dispositions législatives proposées pour répondre à l'injonction empêchant la restructuration de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Cette injonction résulte d'une contestation judiciaire amorcée par le gouvernement tlicho. Le Ministère a aussi travaillé de près avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie afin de se préparer à une éventuelle entrée en vigueur des dispositions relatives aux certificats de développement de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

AANC a également achevé les travaux stratégiques relatifs à l'élaboration du Règlement sur les pénalités administratives qui vise à éliminer les avantages financiers en cas de non-conformité avec la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, la Loi sur les terres territoriales, et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

Le Ministère persiste dans ses efforts visant à faire avancer différentes initiatives de planification de l'utilisation des terres dans le Nord canadien, lesquelles favoriseront un développement plus durable tout en assurant plus de certitude et de prévisibilité pour les promoteurs. AANC a notamment contribué au processus de modification du Plan d'aménagement du territoire du Sahtu, coordonné l'examen du gouvernement fédéral de l'ébauche provisoire du Plan d'aménagement du territoire Deh Cho et dirigé la participation du gouvernement fédéral au processus d'élaboration du Plan d'aménagement du Nunavut. En outre, AANC a amorcé, en partenariat avec des organismes autochtones, deux évaluations environnementales stratégiques dans le but d'examiner les répercussions environnementales d'activités pétrolières et gazières éventuelles dans la mer de Beaufort, la baie de Baffin et le détroit de Davis. Les séances de mobilisation initiales ont été amorcées dans six collectivités Inuvialuites et 10 collectivités de la baie de Baffin.

AANC a achevé des mesures d'assainissement dans quatre des 23 sites contaminés à la phase de réhabilitation et a achevé la planification requise pour procéder à l'assainissement de trois sites additionnels.

Des travaux de soins, d'entretien et d'atténuation des risques ont également été exécutés au site de la mine Giant, notamment pour ce qui est du démantèlement et de l'enlèvement de l'infrastructure et des immeubles qui étaient à risque de s'écrouler. Une approche novatrice a été mise au point et fait fond sur l'utilisation de drones contrôlés à distance pour capturer des données vidéo et d'autres données dans les secteurs de la mine autrement inaccessibles afin d'achever les plans de stabilisation de certaines parties du site. Par ailleurs, les exigences multiples en matière de mobilisation découlant de l'évaluation environnementale ont été mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'assainissement mis à jour. Le premier rapport annuel a été

Des partenaires autochtones et des parties intéressées se sont mobilisés pour la planification et la mise en œuvre de mesures d'assainissement des sites contaminés; plus de 170 événements de consultation communautaire ont été tenus en 2016-2017 partout dans le Nord. Ces événements comprenaient des assemblées publiques, des réunions avec les Premières Nations touchées, des visites sur place et des activités de sensibilisation dans les écoles.

présenté au Conseil de surveillance de la mine Giant en octobre 2016. La demande de propositions en vue de doter un poste de directeur principal des travaux a été publiée dans le cadre d'un concours au début de 2017 et le forum public annuel s'est tenu à Yellowknife et Ndilo en mars 2017.

Le Ministère a aussi poursuivi son travail avec le gouvernement du Yukon afin de gérer le site de la mine de Faro. Les réalisations marquantes ont été : l'optimisation du système provisoire de traitement des eaux, qui a permis de réduire le niveau d'eau de la mine Faro de plus de 2 mètres et la mise sur pied du Secrétariat Kaska Faro, qui permet à la nation Kaska de développer ses capacités et d'agir comme partenaire du projet. Les modèles de conception technique des travaux urgents (détournement de la fourche nord de Rose Creek et mises à niveau hydrauliques dans la vallée de Down) respectent les délais, et le début des travaux de construction est prévu en 2018. L'élaboration du plan de clôture définitif est avancée, en prévision de la soumission d'une proposition de projet à des fins d'évaluation environnementale en 2018.

AANC a également effectué un examen des politiques de protection environnementale et d'assainissement des sites miniers pour différents territoires de compétence et procède à l'évaluation des options à court et à long terme pour régler les problèmes d'assainissement des mines relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

Le Ministère a poursuivi ses travaux pour percevoir les recettes et les redevances de la Couronne auprès des entreprises pétrolières et minières pour les résidents du Nord et les peuples autochtones. En 2016-2017, le Ministère a achevé des vérifications pour les réserves prouvées de pétrole et de gaz naturel de la région de Norman Wells (2014) et les sites du lac Snap (2010) et de la mine Diavik (2010 et 2011). Par ailleurs, des progrès considérables ont été réalisés au chapitre de la réunion de dossiers aux fins de l'exécution de vérifications continues. Ces activités seront achevées au cours du prochain cycle de production de rapports. AANC a aussi poursuivi les travaux de développement d'un système de sélection sur carte en ligne des concessions minières au Nunavut et poursuivra ces travaux en 2017-2018.

AANC a continué d'autoriser et d'encadrer les activités liées aux terres et aux eaux dans le Nord qui relèvent de la compétence du Ministère et de collaborer avec des intervenants et des institutions de gouvernement public pour s'assurer que tout risque environnemental est atténué et que l'on prend acte des situations et préoccupations des intervenants.

En 2016-2017, le Ministère a continué d'appuyer la fonction décisionnelle en matière d'exploitation gazière et pétrolière dans l'Arctique canadien, par la mise en œuvre d'un nouveau Système d'administration des terres, qui modernise notre système actuel de gestion des droits et des terres dans le Nord, et par l'achèvement d'un examen exhaustif de la Loi fédérale sur les hydrocarbures. L'achèvement de cet examen a permis au Ministère de mieux comprendre les intérêts des intervenants du secteur des hydrocarbures dans le Nord et l'information et les recommandations recueillies ont grandement facilité les consultations continues sur les activités d'exploration des hydrocarbures extracôtiers dans l'Arctique. L'objectif de ces consultations est de clarifier les intérêts et les plans des intervenants et de dégager des renseignements utiles pour la définition des options qui orienteront l'avenir des activités d'exploration des hydrocarbures extracôtiers dans la mer de Beaufort.

AANC a aussi continué de faire avancer l'état des connaissances environnementales au Nunavut, en distribuant la totalité des fonds de recherche en 2016-2017 et en compilant des données sur tous les projets financés l'année précédente. Les principales priorités en recherche ont été déterminées et approuvées pour le Plan de surveillance générale du Nunavut et fondées sur 54 composantes socioéconomiques et écosystémiques valables approuvées. Une enveloppe annuelle de financement de 700 000 de dollars a été distribuée entre 14 projets de recherche pour la réalisation des priorités de recherche indiquées.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les responsabilités du Canada en matière d'appui aux régimes réglementaires efficaces dans les territoires sont exécutées de façon à fournir de la certitude aux Autochtones, aux résidents du Nord et aux promoteurs de projet	Cotes du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à l'indice de perception des politiques (Policy Perception Index) rapportées dans le sondage de l'Institut Fraser auprès des sociétés minières ^a	Les cotes de l'indice de perception des politiques seront aussi bonnes ou meilleures que celles de l'année précédente d'ici le 31 mars 2017	Territoires du Nord-Ouest 2016 : 75,77 2015 : 69,48 2014 : sans objet ^b Yukon 2016 : 79,61 2015 : 79,16 2014 : sans objet ^b Nunavut 2016 : 72,52 2015 : 74,37 2014 : sans objet ^b
	Pourcentage des projets du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest pour lesquels le ministre est un décideur qui sont approuvés dans les délais réglementaires ^{xiv}	100 % d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : 100 % ^c 2015-2016 : 100 % ^d 2014-2015 : 100 % ^d
La gouvernance environnementale des sites contaminés est responsable et durable	Pourcentage de projets de sites contaminés avec un coefficient de risque « très élevé » ou « élevé » qui ont des stratégies d'atténuation en place	100 % d'ici le 31 mars 2017	2016-2017 : 100 % ^e 2015-2016 : sans objet ^b 2014-2015 : sans objet ^b

^a Les données de cette enquête sont présentées chaque année, et non à chaque exercice.

^b AANC n'a pas inclus le même indicateur de rendement ou un indicateur de rendement comparable dans le Cadre de mesure du rendement de cet exercice.

^c Un projet des T. N.-O. a été soumis à une décision fédérale en février 2015; cette décision a été communiquée au gouvernement des T. N.-O. à l'intérieur du délai de cinq mois prévu par la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, au début de mai 2016. En 2016-2017, aucun projet du Nunavut n'a atteint la phase de décision pour ce qui est de l'exécution d'un examen environnemental en vertu de la Partie III de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut.

^d L'indicateur de rendement pour 2015-2016 et 2014-2015 était [traduction] « pourcentage des projets du Nunavut et des projets d'intérêt national ou transfrontalier des Territoires du Nord-Ouest approuvés dans les délais réglementaires, y compris les décisions relatives aux évaluations environnementales », et ne permet donc pas d'effectuer des comparaisons directes avec les résultats de l'année courante.

^e Ce pourcentage est fondé sur les risques du projet cernés et chiffrés à ce jour.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
58 614 753	58 614 753	221 709 977	169 918 169	111 303 416

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites contaminés fédéraux (Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux : Phase III et budget de 2016) (+ 168,9 millions de dollars) et pour les études environnementales régionales dans l'Arctique (budget de 2016) (+ 1,7 million de dollars). Cette augmentation est partiellement compensée par le report des activités rattachées au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (- 50,4 millions de dollars). Le financement connexe a été reporté aux années subséquentes où il demeurera disponible pour les fins prévues. La différence reflète aussi la réaffectation des fonds à d'autres priorités ministérielles (- 8,8 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
147	239	92

La différence entre les équivalents temps plein prévus et réels reflète principalement le financement supplémentaire prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses (comme indiqué ci-dessus).

Les renseignements des niveaux inférieurs du programme 4.3 sont disponibles sur le site Web d'AANC et dans l'InfoBase du SCT.

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Résultats

Pour réaliser son engagement à l'égard d'un gouvernement ouvert, AANC a élaboré une liste de répertoires de données et un processus de communication, et 19 ensembles de données ont été téléversés dans le portail du gouvernement ouvert — y compris les ensembles de données relatives aux investissements ciblés de 2016-2017 et à l'infrastructure communautaire des Premières Nations, couvrant les projets d'infrastructure financés par AANC dans des réserves. AANC a soutenu la mise en œuvre gouvernementale de la Politique sur les résultats en démarrant le développement d'un Cadre ministériel des résultats transitionnel pour 2018-2019. Il est attendu que ce nouveau Cadre de mesure des résultats évolue au fil du temps à mesure que les réformes de programmes, incluant les résultats et les indicateurs, sont développées conjointement avec les peuples autochtones et les résidents du Nord, et à mesure que l'agenda de réconciliation avance. AANC a aussi mis en ligne deux pages sur Canada.ca et les comptes Facebook et Twitter correspondants, dans le but de les utiliser comme des chaînes unifiées pour tout le contenu relatif aux enjeux d'intérêt pour les Autochtones et le Nord.

Afin d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes, AANC a collaboré avec des partenaires clés comme Statistique Canada pour déployer des enquêtes sur les peuples autochtones et a produit plus de 30 rapports de recherche et analyses statistiques examinant l'écart sur le plan du bien-être entre les Canadiens autochtones et non autochtones. AANC et Statistique Canada ont aussi mis au point l'indice de l'éloignement, un outil d'analyse novateur qui offre un mécanisme transparent et uniforme pour classer l'éloignement, ce qui peut avoir une incidence sur tout, des résultats communautaires jusqu'aux coûts de prestation des services.

À AANC, le délai de réponse moyen pour régler un problème lié à un dispositif technologique en milieu de travail est d'une heure, et 94 % des incidents ont été réglés par les intervenants du premier niveau de soutien. Ces résultats sont de loin supérieurs à ceux obtenus par d'autres ministères fédéraux de taille comparable.

À l'interne, la responsabilisation ministérielle a été renforcée par l'exécution de dix vérifications internes, des examens des méthodes de gestion dans quatre régions, une analyse préliminaire du cadre de contrôle de la gestion des subventions et des contributions, huit évaluations, sept évaluations des risques, treize examens financiers

et vérifications juricomptables et huit séances de sensibilisation à la fraude. Par ailleurs, 24 vérifications de bénéficiaire ont été amorcées par AANC dans le cadre de ses activités de surveillance des paiements de transfert.

Les avantages d'un effectif diversifié sont particulièrement importants pour le mandat d'AANC, étant donné que le taux de représentation des Autochtones au Ministère est de 29 %, soit près de six fois plus élevé que la disponibilité sur le marché du travail (5 %). AANC a pris des mesures positives additionnelles pour le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement des employés autochtones par l'entremise du Cadre de recrutement et de maintien en poste des personnes autochtones 2016 et de la phase II de l'Initiative du sous-ministre sur la main d'œuvre autochtone. Cette initiative a permis de sensibiliser davantage tous les employés aux cultures des peuples autochtones.

AANC appuie aussi les travaux du greffier du Conseil privé axés sur le bien-être et la santé mentale en milieu de travail. En effet, l'élaboration d'une stratégie sur le bien-être et la santé mentale au travail est dirigée par un champion au niveau du sous-ministre adjoint. Les travaux font fond sur les résultats d'un questionnaire confidentiel soumis aux employés, ainsi que sur les travaux de groupes de réflexion d'employés; la version finale de la stratégie devrait être mise en œuvre d'ici l'automne 2017.

En 2016-2017, AANC a entrepris de nombreux projets pour améliorer et transformer les services à la clientèle. Il a procédé à un examen de la structure de gouvernance de la politique d'approvisionnement, à une simplification des processus et lignes directrices en matière de conformité et d'assurance de la qualité, achevé une restructuration de l'équipe d'approvisionnement et

amélioré la formation destinée aux agents d'approvisionnement. La mise sur pied d'un Centre d'expertise de l'établissement des coûts a renforcé la capacité de gestion financière du Ministère et optimisé les gains d'efficacité, alors que la Stratégie de gestion de l'information triennale (2016 à 2019) renforcera les structures de gouvernance essentielles à la collecte, à la gestion, à la protection de l'information opérationnelle et à la production de rapports à l'aide de celle-ci. AANC a également entrepris l'examen des éléments principaux du Cadre de gestion des subventions et des contributions, mais il lui faudra obtenir d'autres commentaires et effectuer d'autres examens dans le cadre du processus continu de consultation et de mobilisation sur la nouvelle relation financière avec les Premières Nations et les gouvernements autochtones partis à des ententes sur l'autonomie gouvernementale.

La technologie a aussi joué un rôle important au chapitre de la transformation des services à la clientèle. En effet, AANC a réussi à mettre en place le système de gestion des documents et des dossiers de l'entreprise du gouvernement du Canada (aussi appelé GCDocs) dans les bureaux des documents régionaux. Le déploiement à l'Administration centrale nationale suivra. Par ailleurs, l'évaluation, le développement et le redéveloppement des nouveaux systèmes opérationnels sont maintenant effectués à l'aide d'une plate-forme commune (Système partagé de gestion de cas). L'environnement de gestion des traités modernes d'AANC a été mis en œuvre en mars 2017 et remplace le Système de surveillance des obligations découlant des traités. En mai 2016, AANC a aussi migré vers le nouveau système de contrôle libre-service des ressources humaines, le Système de gestion des ressources humaines du gouvernement du Canada (aussi appelé Mes RH du GC). Compte tenu des difficultés continues rattachées au système de rémunération du gouvernement du Canada, Phoenix, une unité dédiée a été mise sur pied pour surveiller et régler tous les problèmes de rémunération touchant les employés du Ministère.

AANC a aussi mis à jour son cadre de dotation pour l'aligner sur la nouvelle orientation en dotation de la Commission de la fonction publique, en misant sur les souplesses qu'elle offre pour réaliser des gains d'efficacité en matière de dotation. En outre, AANC s'est assuré que tous les cadres supérieurs au niveau de sous-ministre adjoint et aux niveaux supérieurs ont rempli un plan de perfectionnement des talents en 2016-2017.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
224 097 504	224 097 504	310 899 391	286 377 646	62 280 142

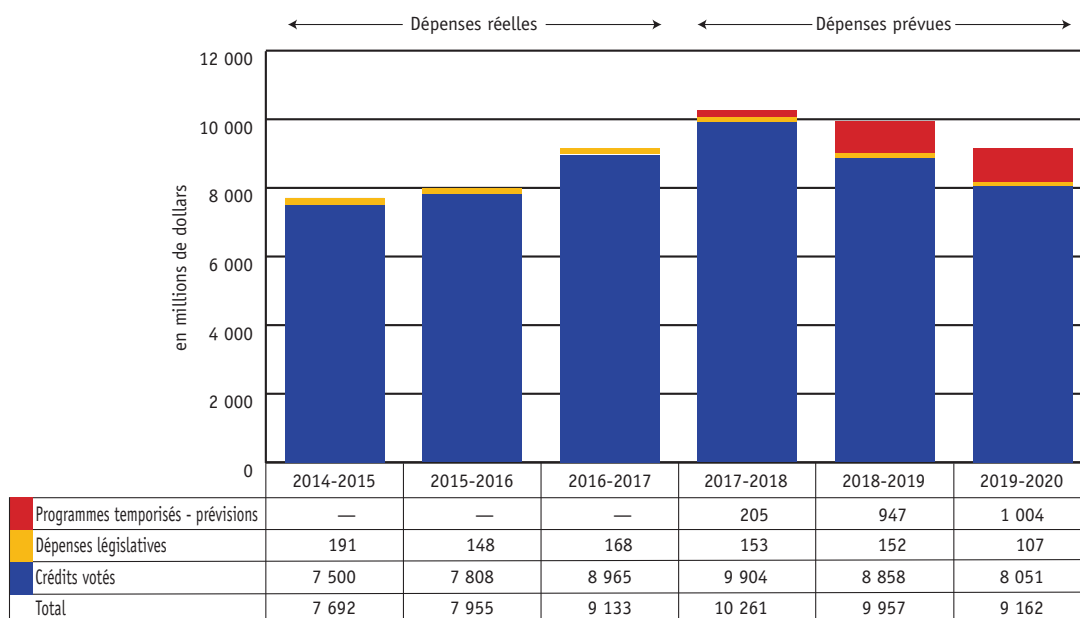
La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les fonds additionnels prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour appuyer les investissements du budget de 2016 (+ 6,6 millions de dollars) pour continuer de respecter les obligations juridiques du Canada en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (+ 4,6 millions de dollars) et pour le règlement des litiges relatifs aux réclamations pour les expériences vécues dans l'enfance par les Autochtones (+ 3,2 millions de dollars). La différence reflète également des réaffectations internes (+ 42,7 millions de dollars) pour alléger les pressions financières dans différents secteurs : technologies de l'information, services juridiques (facturation du ministère de la Justice pour les travaux sur les dossiers de litige d'AANC), gestion et surveillance, gestion financière et gestion du matériel.

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)		
Nombre d'ETP prévu 2016-2017	Nombre d'ETP réel 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réel moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
1 434	1 476	42

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Tendances relatives aux dépenses du Ministère



Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Note : Le financement additionnel destiné à l'Aide au revenu, à la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations, et au Programme des revendications particulières (la Justice, enfin) qui prennent fin en 2017-2018, a déjà été approuvé pour 2017-2018 et les années subséquentes, au besoin, et il sera inclus dans les prochains budgets (c.-à-d., budget principal et budget supplémentaire). Le financement de la prochaine année pour les programmes temporisés et les nouvelles initiatives du budget de 2017 se reflétera dans les prochains budgets (c.-à-d. le budget principal et le budget supplémentaire).

Période de 2014-2015 à 2016-2017

En 2016-2017, les dépenses réelles d'AANC se sont élevées à 9,1 milliards de dollars, soit une augmentation nette d'environ 1,4 milliard de dollars sur une période de trois ans qui a commencé en 2014-2015. Cette augmentation est en grande partie attribuable à ce qui suit :

- Des investissements majeurs prévus dans le budget de 2016 pour améliorer les conditions socioéconomiques des personnes et des collectivités autochtones dans les secteurs de l'éducation, des services à l'enfance, de l'infrastructure, de la formation et d'autres programmes (+ 1,2 milliard de dollars);
- Une augmentation des dépenses pour le règlement des revendications particulières (+ 216,5 millions de dollars);
- Une augmentation des dépenses liées aux programmes et aux services continus pour les Premières Nations et les Inuits afin de les maintenir aux niveaux des inducteurs de coûts comme l'inflation et la croissance de la demande/de la population (+ 211,9 millions de dollars);
- Une augmentation des dépenses pour le règlement des revendications particulières et autres (+ 189,6 millions de dollars);
- Une diminution des dépenses liées à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, car le programme approche la fin de sa durée prévue; (- 329,3 millions de dollars);
- Une diminution des dépenses liées aux programmes temporisés comme les projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (- 169,8 millions de dollars). Il est à noter que le renouvellement de ces initiatives était inclus dans le budget de 2016 mentionné ci-dessus.

Période 2016-2017 à 2019-2020

On prévoit une légère augmentation des dépenses, qui s'établiront à 9,2 milliards de dollars d'ici 2019-2020, par comparaison à 2016-2017, principalement attribuable à la reconduction des investissements dans l'infrastructure du budget de 2016, ainsi qu'au renouvellement prévu des programmes temporisés.

Les décisions relatives au renouvellement des initiatives qui doivent prendre fin seront prises dans les prochains budgets et se refléteront dans les prochaines prévisions budgétaires.

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)								
Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015
Gouvernance et institutions gouvernementales	397 170 892	397 170 892	413 808 860	402 318 676	448 123 980	448 123 980	422 158 084	422 226 591
Droits et intérêts des peuples autochtones ^a	487 447 240	487 447 240	1 035 735 011	1 113 356 769	762 065 345	566 517 198	176 996 399	173 531 547
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	806 628 418	806 628 418	873 311 740	825 895 076	856 031 246	852 598 746	1 058 167 714	749 933 655
Autres revendications ^b	—	—	—	—	50 000 000	50 000 000	Sans objet	Sans objet
Éducation	1 855 472 918	1 855 472 918	2 203 184 787	2 290 705 684	2 146 963 499	2 146 512 812	1 805 134 484	1 788 854 310
Développement social	1 764 360 798	1 764 360 798	1 876 199 107	1 957 529 465	1 880 734 603	1 880 636 118	1 767 363 171	1 733 443 753
Affaires individuelles des Premières Nations	28 911 620	28 911 620	28 961 879	28 961 361	33 513 434	32 933 548	29 564 330	28 426 563
Résolution des questions des pensionnats	165 991 965	165 991 965	196 289 577	27 396 568	220 255 708	168 268 485	316 813 828	492 880 678
Entrepreneuriat autochtone	42 636 070	42 636 070	47 280 254	47 280 254	47 873 223	47 172 438	40 562 630	43 027 380
Développement économique des communautés ^c	209 574 311	209 574 311	373 226 056	244 647 554	316 283 070	280 792 274	293 179 002	218 047 705
Partenariats stratégiques	39 583 926	39 583 926	32 407 433	30 107 433	50 615 612	48 106 479	39 648 489	33 668 724
Infrastructure et capacité	1 212 699 364	1 212 699 364	2 223 946 873	1 419 001 493	1 895 903 208	1 893 671 648	1 294 213 707	1 266 710 553
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	29 645 997	29 645 997	29 582 303	29 582 303	49 635 904	49 414 504	50 336 798	49 520 444
Gouvernance et gens du Nord	134 894 297	134 894 297	176 213 122	174 948 206	160 333 883	157 628 707	147 466 620	146 407 862
Science et technologies du Nord	47 822 067	47 822 067	47 546 846	5 420 004	63 803 749	53 832 299	64 447 283	40 827 871
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	58 614 753	58 614 753	264 322 708	187 248 863	221 709 977	169 918 169	180 587 234	212 493 747
Total partiel	7 281 454 636	7 281 454 636	9 822 016 556	8 784 399 709	9 203 846 441	8 846 127 405	7 686 639 773	7 400 001 383
Services internes	224 097 504	224 097 504	234 773 957	225 783 164	310 899 391	286 377 646	268 654 893	291 651 755
Total	7 505 552 140	7 505 552 140	10 056 790 513	9 010 182 873	9 514 745 832	9 132 505 051	7 955 294 666	7 691 653 138

^a Auparavant intitulé Droits et intérêts des Autochtones (renommé Droits et intérêts des peuples autochtones dans le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 et dans l'Architecture des activités de programme 2016-2017 (AAP)).

^b Créé en 2016-2017 expliquant l'absence de données sur les dépenses prévues.

^c Auparavant intitulé Développement communautaire (établi dans l'AAP 2014-2015).

L'augmentation de 2 milliards de dollars entre les dépenses prévues (7,5 milliards de dollars) et les autorisations totales disponibles (9,5 milliards de dollars) en 2016-2017 découle principalement du financement additionnel prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses pour : les investissements du budget de 2016 pour améliorer les conditions socioéconomiques des personnes et des collectivités autochtones dans les secteurs de l'éducation, des services à l'enfance, de l'infrastructure, de la formation et d'autres programmes (+ 1,2 milliard de dollars); le Plan d'action relatif aux sites contaminés fédéraux : Phase III (+ 200,6 millions de

dollars); le règlement de revendications particulières (+ 139,6 millions de dollars); le programme des revendications particulières (+ 92,6 millions de dollars); la poursuite de la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (+ 62,9 millions de dollars); une approche globale et durable pour la gestion des urgences dans les réserves et pour les activités d'intervention et de rétablissement dans les réserves (+ 56,4 millions de dollars); le règlement des litiges relatifs aux réclamations pour les expériences vécues dans l'enfance par les Autochtones (+ 56,2 millions de dollars) et la négociation de revendications territoriales globales et les traités progressifs et les ententes qui ne sont pas des traités au Canada (+ 45,7 millions de dollars).

La différence de 382 millions de dollars entre les autorisations totales disponibles (9,5 milliards de dollars) et les dépenses réelles (9,1 milliards de dollars) en 2016-2017 découle principalement du report de fonds aux années subséquentes, comme les fonds pour le règlement de revendications particulières (- 191,4 millions de dollars), les paiements de règlements dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant et le financement destiné à la mise en œuvre continue de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (- 51,7 millions de dollars), et le financement lié à l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites contaminés fédéraux (- 50,4 millions de dollars). Les fonds de ces initiatives qui n'ont pas été utilisés en 2016-2017 ont été reportés aux années subséquentes où ils demeureront disponibles pour les fins prévues.

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les Services internes (équivalents temps plein)						
Programmes et Services internes	Équivalents temps plein réels 2014-2015	Équivalents temps plein réels 2015-2016	Équivalents temps plein prévus 2016-2017	Équivalents temps plein réels 2016-2017	Équivalents temps plein prévus 2017-2018	Équivalents temps plein prévus 2018-2019
Gouvernance et institutions gouvernementales	429	407	419	399	409	406
Droits et intérêts des peuples autochtones	362	364	234	376	254	254
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	80	80	80	87	86	71
Autres revendications	—	—	—	—	—	—
Éducation	272	272	279	292	300	300
Développement social	144	144	147	150	159	161
Affaires individuelles des Premières Nations	233	238	254	258	259	259
Résolution des questions des pensionnats	521	458	40	333	260	66
Entrepreneuriat autochtone	42	34	35	29	30	30
Développement économique des communautés	401	434	439	438	456	437
Partenariats stratégiques	80	72	68	68	70	70
Infrastructure et capacité	251	244	189	363	450	249
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	18	13	13	13	13	13
Gouvernance et gens du Nord	70	65	62	83	88	79
Science et technologies du Nord	52	42	37	39	45	33
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	236	226	147	239	230	230
Total partiel	3 192	3 093	2 443	3 167	3 109	2 658
Services internes	1 457	1 431	1 434	1 476	1 518	1 491
Total	4 649	4 524	3 877	4 643	4 627	4 149

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les dépenses votées et les dépenses législatives d'AANC, consulter les Comptes publics du Canada 2017^{xv}.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental ^{lxvi}			
Programme	Secteur de dépenses	Secteur d'activités du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2016-2017 (en dollars)
Gouvernance et institutions gouvernementales	Affaires sociales	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	448 123 980
Droits et intérêts des peuples autochtones			566 517 198
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	Affaires économiques	Une solide croissance économique	852 598 746
Autres revendications	Affaires sociales	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	50 000 000
Éducation			2 146 512 812
Développement social			1 880 636 118
Affaires individuelles des Premières Nations			32 933 548
Résolution des questions des pensionnats			168 268 485
Entrepreneuriat autochtone			Affaires économiques
Développement économique des communautés	280 792 274		
Partenariats stratégiques	48 106 479		
Infrastructure et capacité	1 893 671 648		
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	49 414 504	
Gouvernance et gens du Nord	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	157 628 707
Science et technologies du Nord	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	53 832 299
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord		Un environnement propre et sain	169 918 169

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)		
Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	3 501 855 988	3 395 506 557
Affaires sociales	5 701 990 453	5 450 620 848
Affaires internationales	Sans objet	Sans objet
Affaires gouvernementales	Sans objet	Sans objet

Note : exclut les services internes

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers [non audités] d'AANC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 se trouvent sur le site Web du Ministère^{xvii}.

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (en dollars)					
Information financière	Résultats prévus 2016-2017	Réels 2016-2017	Réels 2015-2016	Écart (réels 2016-2017 moins prévus 2016-2017)	Écart (réels 2016-2017 moins réels 2015-2016)
Total des charges	6 760 046 375	12 251 649 396	9 576 312 889	5 491 603 021	2 675 336 507
Total des revenus	2 224 999	4 185 257	3 301 575	1 960 258	883 682
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 757 821 376	12 247 464 139	9 573 011 314	5 489 642 763	2 674 452 825

Il se peut que les totaux ne concordent pas avec les états financiers parce que les montants ont été arrondis.

Dépenses par type

En 2016-2017, les dépenses totales étaient de 12 252 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 28 % par rapport aux dépenses de l'année précédente de 9 576 millions de dollars. Les paiements de transfert, dont la plus grande partie est destinée aux peuples autochtones et sert au règlement des revendications et des litiges se sont élevés à 9 354 millions de dollars ou 76 % des dépenses totales. Parmi les autres dépenses d'exploitation importantes, notons les règlements de revendication et de litiges totalisant 2 067 millions de dollars (17 %) et les salaires et avantages sociaux futurs des employés de 460 millions de dollars (4 %).

Revenus par type

En 2016-2017, les revenus totaux se sont élevés à 4,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 27 % par rapport aux revenus totaux de l'année précédente de 3,3 millions de dollars. Les revenus disponibles de la prestation de services financiers et administratifs représentent 2,3 millions de dollars (54 %). Les revenus disponibles du produit de la vente des actifs excédentaires de la Couronne inclus dans les revenus divers représentent la plus grande partie de l'enveloppe restante de 1,9 million de dollars (46 %).

Changements importants

Le changement dans les dépenses totales est attribuable à une augmentation de la provision pour le règlement des revendications et des litiges de 3 500 millions de dollars, découlant des revendications qui ont été ajoutées dans l'inventaire à la suite de l'évaluation du risque juridique.

Le changement dans les revenus totaux est principalement attribuable à l'augmentation des revenus disponibles découlant du produit des actifs excédentaires de la Couronne de 1,1 million de dollars.

État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2017 (en dollars)			
Information financière	2016-2017	2015-2016	Écart (2016-2017 moins 2015-2016)
Total des passifs nets	20 227 345 045	17 165 114 622	3 062 230 423
Total des actifs financiers nets	1 569 183 247	1 640 561 939	(71 378 692)
Dette nette du Ministère	18 658 161 798	15 524 552 683	3 133 609 115
Total des actifs non financiers	212 795 394	176 503 356	36 292 038
Situation financière nette du Ministère	(18 445 366 404)	(15 348 049 326)	(3 097 317 078)

Il se peut que les totaux ne concordent pas avec les états financiers parce que les montants ont été arrondis.

Passifs par type

Le total du passif net s'élevait à 20 227 millions de dollars à la fin de 2016-2017, ce qui représente une augmentation de 3 062 millions de dollars (18 %) par rapport au total du passif net de l'année précédente de 17 165 millions de dollars. La provision pour les revendications et les litiges représente la portion la plus importante des passifs, à savoir 15 064 millions de dollars (74 %) du passif total. D'autres passifs importants comprennent le passif environnemental de 3 394 millions de dollars (17 %), les comptes créditeurs de 763 millions de dollars (4 %), les comptes de fiducie de 701 millions de dollars (3 %) et le passif rattaché aux revendications réglées de 204 millions de dollars (1 %).

Actifs financiers nets par type

À la fin de 2016-2017, le total de l'actif financier net s'élevait à 1 569 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 71 millions de dollars (4 %) par rapport au total de l'actif financier net de l'année précédente de 1 641 millions de dollars. Les sommes exigibles du Trésor représentaient 1 502 millions de dollars (96 %) du total de l'actif financier, et les comptes débiteurs représentaient les 67 millions (4 %) restants.

Actifs non financiers par type

Le total des actifs non financiers était de 213 millions de dollars à la fin de 2016-2017, ce qui représente une augmentation de 36 millions de dollars (21 %) par rapport au total de l'actif non financier de l'année précédente de 177 millions de dollars. Les immobilisations corporelles représentent 174 millions de dollars (82 %) du total des actifs non financiers, alors que les terres détenues pour de futurs règlements de revendications représentent les 39 millions de dollars (18 %) restants.

Changements importants

Le changement dans les passifs totaux est attribuable à une augmentation de la provision pour les revendications et les litiges découlant d'une augmentation du nombre de revendications et de l'estimation des montants de règlements.

Le changement dans le total des actifs financiers nets s'explique par une diminution des fonds détenus en fiducie pour les Premières Nations et d'une diminution des comptes débiteurs exigibles pour le remboursement de redevances sur les ressources naturelles conformément à l'Entente sur le transfert des responsabilités aux Territoires-du-Nord-Ouest.

Le changement dans le total des actifs non financiers découle d'une augmentation de la capitalisation des dépenses pour les immeubles en cours de construction pour le projet de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre : L'honorable Carolyn Bennett

Portefeuille ministériel : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Instruments habilitants : Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, L.R.C. 1985, ch. I-6

Année de création : 1880

Autres :

Organisme de service spécial : Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Tribunaux et organismes administratifs :

- Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens
- Savoir polaire Canada

Organismes juridictionnels et consultatifs :

- Tribunal des revendications particulières du Canada
- Conseil national de développement économique des Autochtones

Cadre de présentation de rapports

Voici les résultats stratégiques et l'architecture d'alignement des programmes de référence pour 2016-2017 d'AANC :

Architecture d'alignement des programmes de 2016-2017 d'AANC

1. Le gouvernement	2. Les gens	3. Les terres et l'économie	4. Le Nord
<i>Soutenir la bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples autochtones</i>	<i>Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits</i>	<i>Participation entière des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits à l'économie</i>	<i>Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord</i>
1.1 Gouvernance et institutions gouvernementales 1.1.1 Gouvernements des Premières Nations 1.1.2 Institutions et organisations de gouvernance autochtone 1.2 Droits et intérêts des peuples autochtones 1.2.1 Négociation des ententes en matière de revendications et d'autonomie gouvernementale 1.2.2 Revendications particulières 1.2.3 Consultation et accommodement 1.2.4 Relations avec les Métis et gestion de leurs droits et relations avec les Indiens non inscrits 1.3 Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités 1.4 Autres revendications*	2.1 Éducation 2.1.1 Enseignement primaire et secondaire 2.1.2 Enseignement postsecondaire 2.2 Développement social 2.2.1 Aide au revenu 2.2.2 Prestation nationale pour enfants 2.2.3 Aide à la vie autonome 2.2.4 Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations 2.2.5 Prévention de la violence familiale 2.3 Affaires individuelles des Premières Nations 2.3.1 Inscription et appartenance 2.3.2 Successions 2.4 Résolution des questions des pensionnats 2.4.1 Processus d'évaluation indépendant 2.4.2 Réconciliation	3.1 Entrepreneuriat autochtone 3.1.1 Capital des entreprises et services de soutien 3.1.2 Possibilités d'affaires 3.2 Développement économique des communautés 3.2.1 Services relatifs aux terres et au développement économique 3.2.2 Investissements dans les possibilités économiques 3.2.3 Gestion des terres de réserve 3.2.4 Sites contaminés (dans les réserves) 3.3 Partenariats stratégiques 3.4 Infrastructure et capacité 3.4.1 L'eau et les eaux usées 3.4.2 Installations d'enseignement 3.4.3 Logement 3.4.4 Autres infrastructures communautaires et activités 3.4.5 Résilience face aux changements climatiques* 3.4.6 Aide à la gestion des urgences 3.5 Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	4.1 Gouvernance et gens du Nord 4.1.1 Développement politique et relations intergouvernementales 4.1.2 Nutrition Nord 4.1.3 Adaptation aux changements climatiques et énergie propre* 4.2 Science et technologies du Nord 4.2.1 Lutte contre les contaminants dans le Nord 4.2.2 Initiatives scientifiques 4.3 Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord 4.3.1 Pétrole et minéraux 4.3.2 Sites contaminés 4.3.3 Gestion des terres et de l'eau
5.1 Services internes			

*Ces programmes ont été ajoutés ou modifiés rétroactivement dans l'Architecture d'alignement des programmes 2016-2017 d'AANC.

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

L'information à l'appui des résultats et des ressources humaines et financières liée aux programmes de niveau inférieur^{xviii} d'AANC est disponible dans l'InfoBase du SCT^{xix} et sur le site Web du Ministère.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires^{xx} suivants sont disponibles sur le site Web d'AANC.

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Initiatives horizontales
 - Initiative de partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones
 - Programme d'aide au revenu : prestation améliorée de services
 - Convention de règlement relative aux pensionnats indiens — volet Soutien en santé
 - Nutrition Nord Canada
- Audits et évaluations internes
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales^{xxi}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Les Terrasses de la Chaudière
 10, rue Wellington, tour Nord
 Gatineau (Québec)
 Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
 Internet : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca>
 Courriel : webmaster@aadnc-aandc.gc.ca

Distribution des publications et demandes de renseignements statistiques et généraux

Téléphone (sans frais) : 1-800-567-9604
 Téléscripneur (sans frais) : 1-866-553-0554
 Courriel : InfoPubs@aadnc-aandc.gc.ca

Bibliothèque ministérielle

Téléphone : 819-997-0811
 Courriel : Reference@aadnc-aandc.gc.ca

Demandes provenant des médias (Communications)

Téléphone : 819-953-1160

Annexe : définitions

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement dans le cadre d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation)

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (par exemple, par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015, notamment : la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'atteindre ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait atteindre, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été déterminées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- ⁱ Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-6/>
- ⁱⁱ Loi sur les Indiens, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-5/>
- ⁱⁱⁱ Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.75/>
- ^{iv} Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.8/>
- ^v Loi fédérale sur les hydrocarbures, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-8.5/>
- ^{vi} Loi sur les terres territoriales, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-7/>
- ^{vii} Lois et règlements, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032311/1100100032315>
- ^{viii} Savoir polaire Canada, <https://www.canada.ca/fr/savoir-polaire.html>
- ^{ix} Lettre de mandat, https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-affaires-autochtones-et-du-nord_2015
- ^x Profil de risque du Ministère pour 2017-2018, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1488892759497/1488892854130>
- ^{xi} InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{xii} Vérification des programmes relatifs à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1481648774004/1481648878762>
- ^{xiii} Rapport final sur ce que nous avons entendu, <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1491505202346/1491505247821>
- ^{xiv} Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-0.2/TexteCompleet.html> et Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.75/page-1.html>
- ^{xv} Comptes publics du Canada 2017, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- ^{xvi} Cadre pangouvernemental, [https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#tag-nav/~\(current_branch~'GOCO~sort_key~'name~sort_direction~'asc~open_nodes~\(~'tag_SA0001~'tag_SA9999~'tag_SA0002~'tag_SA0003~'tag_SA0004~'tag_SA0005\)\)](https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#tag-nav/~(current_branch~'GOCO~sort_key~'name~sort_direction~'asc~open_nodes~(~'tag_SA0001~'tag_SA9999~'tag_SA0002~'tag_SA0003~'tag_SA0004~'tag_SA0005)))
- ^{xvii} États financiers d'AANC, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1506088853301>
- ^{xviii} Renseignements sur les programmes de niveau inférieur, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1502195688403>
- ^{xix} InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{xx} Tableaux de renseignements supplémentaires, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1502130801458>
- ^{xxi} Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>